



**ANNEXE 3**

**APAVE SUDEUROPE SAS**  
**Monsieur Alexis GRIS**  
 service laboratoire de chimie  
 zi avenue gay lussac  
 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

**Dossier N° : 16E064476**

Version du : 17/08/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-071142-01

Date de réception : 08/08/2016

Référence Dossier : N° Projet : Decons

Nom Projet : Decons

Référence Commande : 4015315

Coordinateur de projet client : Camille Lincker / [CamilleLincker@eurofins.com](mailto:CamilleLincker@eurofins.com) /

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	S1
002	Sol	(SOL)	S2

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E064476**

Version du : 17/08/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-071142-01

Date de réception : 08/08/2016

Référence Dossier : N° Projet : Decons

Nom Projet : Decons

Référence Commande : 4015315

N° Echantillon	001	002
Référence client :	S1	S2
Matrice :	SOL	SOL
Date de prélèvement :		
Date de début d'analyse :	11/08/2016	11/08/2016

### Préparation Physico-Chimique

LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	90.3	*	93.3
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	19.5	*	14.4
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-

### Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg MS	*	18.2	*	12.8
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg MS	*	<0.40	*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg MS	*	48.4	*	35.7
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg MS	*	54.6	*	42.1
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg MS	*	34.5	*	23.6
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg MS	*	60.0	*	62.0
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg MS	*	116	*	92.7
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg MS	*	<0.10	*	<0.10

### Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)		*		*	
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg MS	*	22.0	*	45.4
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg MS		0.70		1.08
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg MS		3.94		8.19
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg MS		12.7		21.0
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg MS		4.67		15.1

### Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)		*		*	
Naphtalène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Acénaphthylène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Acénaphthène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Fluorène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Phénanthrène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Anthracène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Fluoranthène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Pyrène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Benzo-(a)-anthracene	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Chrysène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E064476**

Version du : 17/08/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-071142-01

Date de réception : 08/08/2016

Référence Dossier : N° Projet : Decons

Nom Projet : Decons

Référence Commande : 4015315

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

**001****002****S1****S2****SOL****SOL**

11/08/2016

11/08/2016

### Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

**LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)**

			001	002
Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05
Somme des HAP	mg/kg MS		<0.8	<0.8

### Polychlorobiphényles (PCBs)

**LSA42 : PCB congénères réglementaires (7)**

			001	002
PCB 28	mg/kg MS	*	<0.01	* <0.01
PCB 52	mg/kg MS	*	<0.01	* <0.01
PCB 101	mg/kg MS	*	<0.01	* <0.01
PCB 118	mg/kg MS	*	<0.01	* <0.01
PCB 138	mg/kg MS	*	<0.01	* <0.01
PCB 153	mg/kg MS	*	<0.01	* <0.01
PCB 180	mg/kg MS	*	<0.01	* <0.01
SOMME PCB (7)	mg/kg MS		<0.07	<0.07

### Composés Volatils

**LS00D : Hydrocarbures volatils totaux (MeC5 - C10)**

			001	002
MeC5 - C8 inclus	mg/kg MS		<2.00	<2.00
> C8 - C10 inclus	mg/kg MS		<2.00	<2.00
Somme MeC5 - C10	mg/kg MS		<4.00	<4.00

**LS0XU : Benzène**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05

**LS0Y4 : Toluène**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05

**LS0XW : Ethylbenzène**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05

**LS0Y6 : o-Xylène**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05

**LS0Y5 : m+p-Xylène**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05

**LS0Y1 : Dichlorométhane**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05

**LS0XT : Chlorure de Vinyle**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.02	* <0.02

**LS0YP : 1,1-Dichloroéthylène**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.10	* <0.10

**LS0YQ : Trans-1,2-dichloroéthylène**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.10	* <0.10

**LS0YR : cis 1,2-Dichloroéthylène**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.10	* <0.10

**LS0YS : Chloroforme**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.02	* <0.02

**LS0Y2 : Tetrachlorométhane**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.02	* <0.02

**LS0YN : 1,1-dichloroéthane**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.10	* <0.10

**LS0XY : 1,2-dichloroéthane**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.05	* <0.05

**LS0YL : 1,1,1-trichloroéthane**

			001	002
	mg/kg MS	*	<0.10	* <0.10

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E064476**

Version du : 17/08/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-071142-01

Date de réception : 08/08/2016

Référence Dossier : N° Projet : Decons

Nom Projet : Decons

Référence Commande : 4015315

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

**001**
**002**
**S1**
**S2**
**SOL**
**SOL**

11/08/2016

11/08/2016

### Composés Volatils

			001	002		
			S1	S2		
			SOL	SOL		
LS0YZ : <b>1,1,2-Trichloroéthane</b>	mg/kg MS	*	<0.20	*	<0.20	
LS0Y0 : <b>Trichloroéthylène</b>	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05	
LS0XZ : <b>Tetrachloroéthylène</b>	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05	
LS0Z1 : <b>Bromochlorométhane</b>	mg/kg MS	*	<0.20	*	<0.20	
LS0Z0 : <b>Dibromométhane</b>	mg/kg MS	*	<0.20	*	<0.20	
LS0XX : <b>1,2-Dibromoéthane</b>	mg/kg MS	*	<0.05	*	<0.05	
LS0YY : <b>Bromoforme</b> <b>(tribromométhane)</b>	mg/kg MS	*	<0.20	*	<0.20	
LS0Z2 : <b>Bromodichlorométhane</b>	mg/kg MS	*	<0.20	*	<0.20	
LS0Z3 : <b>Dibromochlorométhane</b>	mg/kg MS	*	<0.20	*	<0.20	
LS0IK : <b>Somme des BTEX</b>	mg/kg MS		<0.250		<0.250	

Observations	N° Ech	Réf client

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

D : détecté / ND : non détecté

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : [www.eurofins.fr](http://www.eurofins.fr) ou disponible sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

**Dossier N° : 16E064476**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-071142-01

Référence Dossier : N° Projet : Decons

Nom Projet : Decons

Référence Commande : 4015315

Version du : 17/08/2016

Date de réception : 08/08/2016



Mathieu Hubner

Coordinateur de Projets Clients

## Annexe technique

Dossier N° : 16E064476

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-071142-01

Emetteur : M Alexis Gris

Commande EOL : 0068153168491

Nom projet : Decons

Référence commande :

### Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
LS00D	Hydrocarbures volatils totaux (MeC5 - C10)	HS - GC/MS - NF EN ISO 22155				Eurofins Analyse pour l'Environnement France
	MeC5 - C8 inclus		2	mg/kg MS		
	> C8 - C10 inclus		2	mg/kg MS		
	Somme MeC5 - C10		4	mg/kg MS		
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul		mg/kg MS		
LS0XT	Chlorure de Vinyle	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue, séd)	0.02	mg/kg MS	50% (B)	
LS0XU	Benzène		0.05	mg/kg MS	40% (B)	
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	mg/kg MS	45% (B)	
LS0XX	1,2-Dibromoéthane		0.05	mg/kg MS	60% (B)	
LS0XY	1,2-dichloroéthane		0.05	mg/kg MS	55% (B)	
LS0XZ	Tetrachloroéthylène		0.05	mg/kg MS	55% (B)	
LS0Y0	Trichloroéthylène		0.05	mg/kg MS	45% (B)	
LS0Y1	Dichlorométhane		0.05	mg/kg MS	50% (B)	
LS0Y2	Tetrachlorométhane		0.02	mg/kg MS	45% (C)	
LS0Y4	Toluène		0.05	mg/kg MS	45% (B)	
LS0Y5	m+p-Xylène		0.05	mg/kg MS	45% (B)	
LS0Y6	o-Xylène		0.05	mg/kg MS	45% (B)	
LS0YL	1,1,1-trichloroéthane		0.1	mg/kg MS	40% (B)	
LS0YN	1,1-dichloroéthane		0.1	mg/kg MS	40% (B)	
LS0YP	1,1-Dichloroéthylène		0.1	mg/kg MS	35% (B)	
LS0YQ	Trans-1,2-dichloroéthylène		0.1	mg/kg MS	45% (B)	
LS0YR	cis 1,2-Dichloroéthylène		0.1	mg/kg MS	50% (B)	
LS0YS	Chloroforme		0.02	mg/kg MS	40% (C)	
LS0YY	Bromoforme (tribromométhane)		0.2	mg/kg MS	55% (B)	
LS0YZ	1,1,2-Trichloroéthane		0.2	mg/kg MS	55% (B)	
LS0Z0	Dibromométhane	0.2	mg/kg MS	55% (B)		
LS0Z1	Bromochlorométhane	0.2	mg/kg MS	50% (B)		
LS0Z2	Bromodichlorométhane	0.2	mg/kg MS	45% (B)		
LS0Z3	Dibromochlorométhane	0.2	mg/kg MS	45% (B)		
LS865	Arsenic (As)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	1	mg/kg MS	45% (B)	
LS870	Cadmium (Cd)		0.4	mg/kg MS	40% (B)	
LS872	Chrome (Cr)		5	mg/kg MS	15% (B)	
LS874	Cuivre (Cu)		5	mg/kg MS	20% (B)	
LS881	Nickel (Ni)		1	mg/kg MS	10% (B)	
LS883	Plomb (Pb)		5	mg/kg MS	15% (B)	
LS894	Zinc (Zn)		5	mg/kg MS	15% (B)	
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	% P.B.	5% (B)	
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039				
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)		15	mg/kg MS	19% (A)	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg MS		
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg MS		



## Annexe technique

Dossier N° : 16E064476

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-071142-01

Emetteur : M Alexis Gris

Commande EOL : 0068153168491

Nom projet : Decons

Référence commande :

### Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul) HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg MS mg/kg MS		
LSA09	Mercuré (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN 13346 Méthode B (Sol) - NF ISO 16772 (Sol) - Adaptée de NF ISO 16772 (Boue, Sédiments)	0.1	mg/kg MS	25% (B)	
LSA33	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Naphthalène Acénaphthylène Acénaphène Fluorène Phénanthrène Anthracène Fluoranthène Pyrène Benzo-(a)-anthracène Chrysène Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo(a)pyrène Dibenzo(a,h)anthracène Benzo(ghi)Pérylène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Somme des HAP	GC/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)	0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05 0.05	mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS	23% (A) 24% (A) 29% (A) 30% (A) 16% (A) 21% (A) 16% (A) 12% (A) 27% (A) 24% (A) 23% (A) 28% (A) 18% (A) 9% (A) 21% (A) 24% (A)	
LSA42	PCB congénères réglementaires (7) PCB 28 PCB 52 PCB 101 PCB 118 PCB 138 PCB 153 PCB 180 SOMME PCB (7)	GC/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 16167 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)	0.01 0.01 0.01 0.01 0.01 0.01 0.01	mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS mg/kg MS	30% (B) 35% (B) 35% (B) 25% (B) 30% (B) 35% (B) 35% (B)	
XXS01	Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Digestion acide - NF EN 13346 Méthode B				
XXS06	Séchage à 40°C	Séchage - NF ISO 11464				
XXS07	Refus Pondéral à 2 mm	Gravimétrie - NF ISO 11464	1	% P.B.		

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) : Eurachem (B) : XP T 90-220 (C) : NF ISO 11352 (D) : ISO 15767 (e) : Méthode interne

## Annexe de traçabilité des échantillons

*Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire*

**Dossier N° : 16E064476**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-071142-01

Emetteur : M Alexis Gris

Commande EOL : 0068153168491

Nom projet : Decons

Référence commande :

### Sol

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E064476-001	S1		V05AI5672	374mL verre (sol)
16E064476-002	S2		V05AI5671	374mL verre (sol)

# **ANNEXE 13**

## Rapport d'analyse

PSI (Environnement)  
Charlotte CATHALA  
570 Rue Peyrehitte  
F-65300 LANNMEZAN

Page 1 sur 4

Votre nom de Projet : DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 Niort - 1027827  
Votre référence de Projet : DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 - 1027827  
Référence du rapport SYNLAB : 13128149, version: 1

Rotterdam, 29-10-2019

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les résultats des analyses effectuées en laboratoire pour votre projet DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 - 1027827.

Le rapport reprend les descriptions des échantillons, le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport est constitué de 4 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par SYNLAB Analytics & Services B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires SYNLAB en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) sont indiquées sur le rapport.

Veillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



Jaap-Willem Hutter  
Technical Director

Projet DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 Niort - 1027827  
Référence du projet DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 - 1027827  
Réf. du rapport 13128149 - 1

Date de commande 17-10-2019  
Date de début 21-10-2019  
Rapport du 29-10-2019

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Eau résiduaire	Rejets sortie séparateurs Niort

Analyse	Unité	Q	001
pH après filtration		Q	7.3
température pour mes. pH après filt.	°C		20.7
<i>METAUX</i>			
arsenic	µg/l	Q	<5
cadmium	µg/l	Q	<1
chrome	µg/l	Q	<2.5
Chrome (VI)	µg/l	Q	<2.5
cuivre	µg/l	Q	70
mercure	µg/l	Q	<0.5
plomb	µg/l	Q	77
nickel	µg/l	Q	28
étain	µg/l	Q	<10
fer	µg/l	Q	3500
zinc	µg/l	Q	570
<i>HYDROCARBURES TOTAUX</i>			
fraction C10-C12	µg/l		22
fraction C12-C16	µg/l		260
fraction C16-C21	µg/l		700
fraction C21-C40	µg/l		2000
hydrocarbures totaux C10-C40	µg/l	Q	3000
<i>AUTRES ANALYSES CHIMIQUES</i>			
DBO (5 jours)	mg/l	Q	28
DCO	mg/l	Q	140
matières en suspension	mg/l	Q	43
vol. d'éch. utilisé	ml		500
couleur (410 nm)	mgPt/l	Q	44

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :



Projet DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 Niort - 1027827  
Référence du projet DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 - 1027827  
Réf. du rapport 13128149 - 1

Date de commande 17-10-2019  
Date de début 21-10-2019  
Rapport du 29-10-2019

Analyse	Matrice	Référence normative
pH après filtration	Eau résiduaire	Conforme à NEN-EN-ISO 10523
arsenic	Eau résiduaire	Digestion conforme à NEN-EN-ISO 15587-1, mesure conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885
cadmium	Eau résiduaire	Idem
chrome	Eau résiduaire	Idem
Chrome (VI)	Eau résiduaire	Conforme à CMA/2/I/C.7
cuivre	Eau résiduaire	Digestion conforme à NEN-EN-ISO 15587-1, mesure conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885
mercure	Eau résiduaire	Méthode interne (digestion conforme à NEN-ISO 15587-1, mesure conforme à NEN-ISO 16772)
plomb	Eau résiduaire	Digestion conforme à NEN-EN-ISO 15587-1, mesure conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885
nickel	Eau résiduaire	Idem
étain	Eau résiduaire	Idem
fer	Eau résiduaire	Idem
zinc	Eau résiduaire	Idem
hydrocarbures totaux C10-C40	Eau résiduaire	Méthode interne (extraction hexane, analyse par GC-FID)
DBO (5 jours)	Eau résiduaire	Conforme à NEN-EN 1899-1/2, 5 jours
DCO	Eau résiduaire	Conforme à NF T 90-101
matières en suspension	Eau résiduaire	Conforme à NEN-EN 872
couleur (410 nm)	Eau résiduaire	Conforme à NEN-EN-ISO 7887 (méthode C)

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	G6712936	21-10-2019	17-10-2019	ALC236
001	B6059923	21-10-2019	17-10-2019	ALC207
001	H0692196	21-10-2019	17-10-2019	ALC208
001	U3184560	21-10-2019	17-10-2019	ALC247
001	H7511219	21-10-2019	17-10-2019	ALC281
001	F5884924	21-10-2019	17-10-2019	ALC227
001	U3184561	21-10-2019	17-10-2019	ALC247
001	B6059924	21-10-2019	17-10-2019	ALC207

Paraphe :



Projet DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 Niort - 1027827  
Référence du projet DECONS Campagne prélèvements octobre 2019 - 1027827  
Réf. du rapport 13128149 - 1

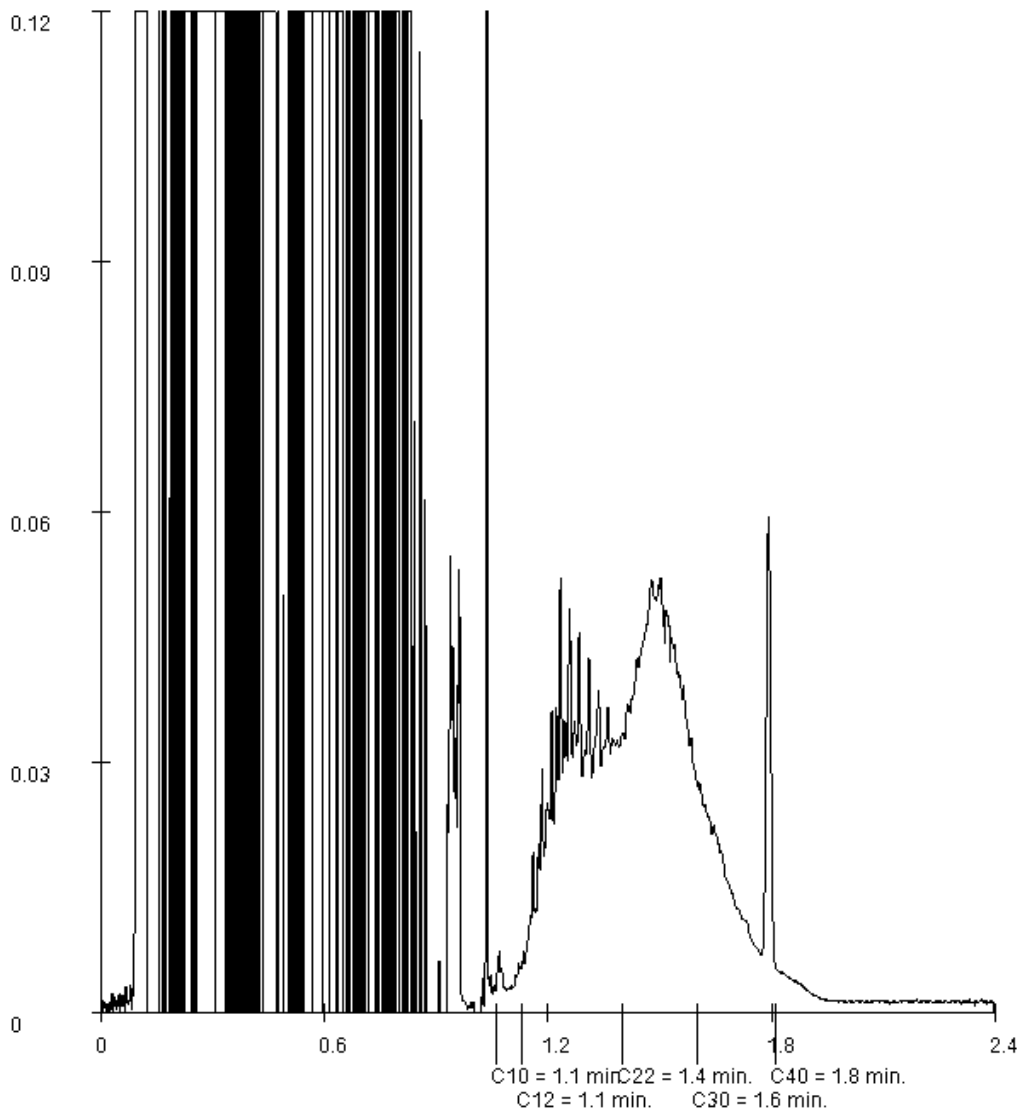
Date de commande 17-10-2019  
Date de début 21-10-2019  
Rapport du 29-10-2019

Référence de l'échantillon: 001  
Information relative aux échantillons Rejets sortie séparateurs Niort

### Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



Paraphe : 

## Rapport d'analyse

PSI (Environnement)  
Charlotte CATHALA  
570 Rue Peyrehitte  
F-65300 LANNMEZAN

Page 1 sur 3

Votre nom de Projet : DECONS - Campagne octobre - Niort  
Votre référence de Projet : DECONS - Campagne octobre - Niort  
Référence du rapport SYNLAB : 13135888, version: 1

Rotterdam, 07-11-2019

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Ce rapport contient les résultats des analyses effectuées pour votre projet DECONS - Campagne octobre - Niort.

Les analyses ont été réalisées en accord avec votre commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, la date de prélèvement (si fournie), le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande.

Ce rapport est constitué de 3 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par SYNLAB Analytics & Services B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires SYNLAB en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) sont indiquées sur le rapport.

Veillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



Jaap-Willem Hutter  
Technical Director



Projet DECONS - Campagne octobre - Niort  
Référence du projet DECONS - Campagne octobre - Niort  
Réf. du rapport 13135888 - 1

Date de commande 29-10-2019  
Date de début 30-10-2019  
Rapport du 07-11-2019

---

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Eau résiduaire	Rejets sortie séparateur Niort

---

Analyse	Unité	Q	001
aluminium	µg/l	Q	1200

---

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe : 

Projet DECONS - Campagne octobre - Niort  
Référence du projet DECONS - Campagne octobre - Niort  
Réf. du rapport 13135888 - 1

Date de commande 29-10-2019  
Date de début 30-10-2019  
Rapport du 07-11-2019

Analyse	Matrice	Référence normative
aluminium	Eau résiduaire	Digestion conforme à NEN-EN-ISO 15587-1, mesure conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	U3184560	21-10-2019	17-10-2019	ALC247

Paraphe :



**Date d'intervention :** 17/10/2019      **Intervenant :** CD/ MC      **N° d'affaire :** 1028968

**Client :** DECONS      **Chantier :** Sortie séparateur Niort

**Nature de l'échantillon :** Rejets aqueux - sortie de séparateur Niort

**Point(s) de prélèvement :** Sortie de séparateur Niort

**Contexte de l'intervention :** Surveillance rejets effluents après passage séparateur

**Observation(s) :** Le séparateur a été mis en eau avant et pendant le prélèvement

**Synthèse des résultats analytiques et comparaisons aux valeurs réglementaires :**

Paramètres	Sortie séparateur	Seuils AM du 02/02/98 mod <sup>1</sup>
Température (°C)	15,4	30°C
pH	7,94	Entre 5,5 et 8,6
MES*	43	35
DBO <sub>5</sub>	28	30
DCO	140	125
Couleur	44	100
Hydrocarbures totaux (C10 – C40)	3	10
Arsenic	< 0,005	0,025
Cadmium	< 0,001	0,025
Chrome	< 0,0025	0,10
Chrome VI	< 0,0025	0,05
Etain	< 0,010	2
Plomb	0,077	0,1
Cuivre	0,070	0,15
Mercuré	< 0,0005	
Nickel	0,028	0,20
Zinc	0,57	0,80
Fer + aluminium	4,7	5

NB : Les valeurs sont exprimées en mg/l, sauf pour la température et le pH.  
 Dans le cas de prélèvements instantanés, aucun résultat de mesure ne dépasse le double de la valeur limite prescrite. Ces dépassements sont matérialisés par des cases jaunes.

\*MES = matières en suspension

**Annexe(s) en PJ :**  oui, nombre : 1      Nom(s) : Rapport SYNLAB 13128149

non

<sup>1</sup> Dans le cas de rejet vers le milieu naturel

Date d'intervention : 17/10/2019

Intervenant : CD / MC

N° d'affaire : 1028968

Client : DECONS

Chantier : Sortie séparateur Niort

**Prises de vues :**



**Conclusion, remarque(s) :**

Dans le cas de prélèvements instantanés, des dépassements sont tolérés si les valeurs mesurées ne dépassent pas le double des valeurs limites prescrites.

Dans le cas présent, nous constatons plusieurs dépassements :

- Les cases surlignées en jaune (MES, DCO) indiquent des dépassements non significatifs, tolérés ;

Par conséquent, ces effluents sont conformes à un rejet en milieu naturel.

Rédigé par : Charlotte CATHALA DAUBE

, le 08/11/2019

Contacts : 06 80 58 43 29

charlotte.cathala@psi-environnement.fr

# **ANNEXE 14**

# Viam ACOUSTIQUE

**ETABLISSEMENT DECONS**

NIORT (79)

**COMPTE RENDU DE MESURES**

DES NIVEAUX SONORES  
ÉMIS SUR LE VOISINAGE

**REFERENCE : 181053/A**

DECEMBRE 2018

## 1. GENERALITES :

Le présent rapport décrit la campagne de mesures acoustiques réalisée sur le site des Etablissements DECONS situé rue des Herbillaux à Niort (79). La campagne vise à évaluer les niveaux sonores émis sur le voisinage par l'activité du site.

## 2. PROCEDURE DE MESURE :

La procédure observée est celle définie dans les documents de référence suivants :

- Norme NF S 31-010 : " Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement"
- Norme NFS 31-109 : " Sonomètres intégrateurs"
- Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées.

## 3. BUT DES MESURES :

Les mesures ont pour objet la détermination des niveaux de pression acoustique régnant sur le site actuel. Les grandeurs mesurées sont des niveaux acoustiques équivalents, notés LAeq, exprimés en décibels A, notés dBA. Les niveaux équivalents sont mesurés sur des durées T, par acquisition de niveaux équivalents successifs sur des périodes temporelles courtes. Cette technique donne accès à l'évolution temporelle des niveaux sonores sur toute la durée de la mesure.

L'objectif de cette campagne est la mesure des niveaux sonores sur la période d'activité du site, qui fonctionne uniquement en période diurne (7h-22h).

Une mesure de bruit résiduel sur le site est réalisée sur la période 12h00-14h00, pendant l'arrêt d'activité.

#### 4. APPAREILLAGE UTILISE :

MATERIEL DE MESURE VIAM ACOUSTIQUE	MATERIEL UTILISE POUR CETTE CAMPAGNE
Système bi-voies SYMPHONIE classe 1 de 01dB : - n° de série : 717	
Sonomètre fréquentiel SOLO de classe 1 de 01 dB - n° de série : 11322 - n° de série : 10219 - n° de série : 10526	X
Sonomètres SIP 95 de classe 1 de 01dB : - n° de série : 10854 - n° de série : 934007 - n° de série : 974271	X X X
Alimentations externes	
Source étalon NORSONIC type 1251	X
Suite Logicielle de dépouillement et d'analyse 01dB (dBTRAIT, dBBATI)	X
Source de bruit impulsionnelle	
Machine à chocs normalisée NORSONIC Type 211 n° 25130	
Source de bruit rose de forte puissance de marque YAMAHA	

#### 5. CONDITIONS METEOROLOGIQUES :

Lors de cette campagne de mesure, les conditions météorologiques étaient les suivantes :

Date	Conditions météorologiques	Codage selon norme 31-010
4 décembre 2018	Ciel couvert vent nul	U3T3 (jour)

Ces conditions météorologiques sont sans effet de jour, pour de longues distances.

#### 6. DESCRIPTION DES MESURES :

##### 6.1 Emplacement de mesurage



Les emplacements des points sont le suivants :

- **POINT 1** : En limite de propriété Sud, face à l'habitation située 86 rue des Ors à Niort
- **POINT 2** : En limite de propriété Nord Ouest du site dans la zone d'activité
- **POINT 3** : en limite de propriété Sud Ouest du site, dans la zone d'activité
- **POINT 4** : en limite de propriété Est du site, dans la zone d'activité.

## 6.2 Période de mesure

Les mesures ont été réalisées le 4 décembre 2018, pour chaque point en simultané :

- Mesure sur la période diurne (7h-22h), site en activité
- Mesure sur la période diurne (7h-22h), site à l'arrêt (bruit résiduel).

## 7. RESULTATS DE MESURE

Les résultats sont résumés dans les tableaux suivants. Les niveaux de bruit mesurés **LAeq** et les niveaux statistiques **L50** (niveau atteint et dépassé plus de 50 % du temps de mesurage), sur les périodes réglementaires, sont également indiqués. Les résultats détaillés figurent sur les fiches annexées.

### 7.1 Niveaux de bruit ambiant (site en fonctionnement) :

Point	Niveau mesuré * LAeq (Tréf) (en dBA)	Niveau statistique * L50 (Tréf) (en dBA)
1	71.0	65.0
2	60.5	55.5
3	63.5	59.5
4	62.4	58.2

\* : Arrondi au demi-décibel le plus proche

Tréf : période de référence : 10h45-12h15 et 14h00-17h45

### Commentaires :

Rappelons que lorsque la différence entre le niveau mesuré LAeq et le niveau statistique L50 est supérieure à 5 dB, l'indicateur pris en compte, pour le calcul des émergences, est le L50. Dans le cas contraire, c'est le **LAeq** qui est pris comme indicateur, pour le bruit ambiant et le bruit résiduel.

Ainsi, pour cette campagne de mesures, les indicateurs pris en compte sont les suivants :

- Indicateur **L50** : Au point 1.

## 7.2 Niveaux de bruit résiduel (site à l'arrêt)

Point	Niveau mesuré * LAeq (Tréf) (en dBA)	Niveau statistique * L50 (Tréf) (en dBA)
1	70.0	62.5
2	45.0	43.5
3	43.5	40.5
4	42.0	39.5

\* : Arrondi au demi-décibel le plus proche

**Tréf : période de référence : 12h15-14h00**

Les niveaux de bruit résiduels sont à comparer aux niveaux de bruit ambiant (installation en fonctionnement) pour le calcul des émergences au niveau des ZER (Zone à Emergence Réglementée).

Dans le cas présent la seule ZER est située au niveau du point 1.

## 8. CALCUL DES EMERGENCES

Rappelons que les émergences sont calculées à partir du niveau ambiant mesuré, installation en fonctionnement ou *bruit particulier* (**LAeq,T<sub>part</sub>**), et du bruit de fond à l'arrêt ou *bruit résiduel* (**LAeq,T<sub>res</sub>**).

L'émergence est donnée par le calcul : **E = LAeq,T<sub>part</sub> - LAeq,T<sub>res</sub>** (exprimée en dB).

Pour les installations de type ICPE, le texte de référence est l'arrêté du 23 janvier 1997, relatif aux bruits émis par les installations classées dans l'environnement.

Ce texte précise les valeurs limites d'émergence dans les zones à émergence réglementée (zones constructibles, habitations...).

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	ÉMERGENCE DIURNE ADMISSIBLE pour la période (7h - 22h), sauf dimanche et jours fériés	ÉMERGENCE NOCTURNE ADMISSIBLE pour la période (22h - 7h), dimanche et jours fériés
Supérieur à 35 dBA Et inférieur à 45 dBA	<b>6 dBA</b>	<b>4 dBA</b>
Supérieur à 45 dBA	<b>5 dBA</b>	<b>3 dBA</b>

De plus, le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne doit dépasser 70 dBA en période jour, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Dans le cas présent, et compte tenu des niveaux ambiants supérieurs à 45 dBA, l'émergence maximale autorisée est de :

- **5 dBA en période diurne**

Le tableau suivant indique les valeurs d'émergence calculées, sur la base des indicateurs prises en compte. Rappelons que les niveaux de bruit ambiants et de bruits résiduels sont caractérisés par :

- Indicateur **L50** : Au point 1 sur la période diurne

**Pour la campagne de Décembre 2018 :**

Point	Niveau de bruit ambiant L50, T <sub>part</sub> (en dBA)	Niveau de bruit résiduel L50, T <sub>res</sub> (en dBA)	Emergence calculée* (en dBA)
<b>1</b>	65.0	62.5	<b>2.5</b>

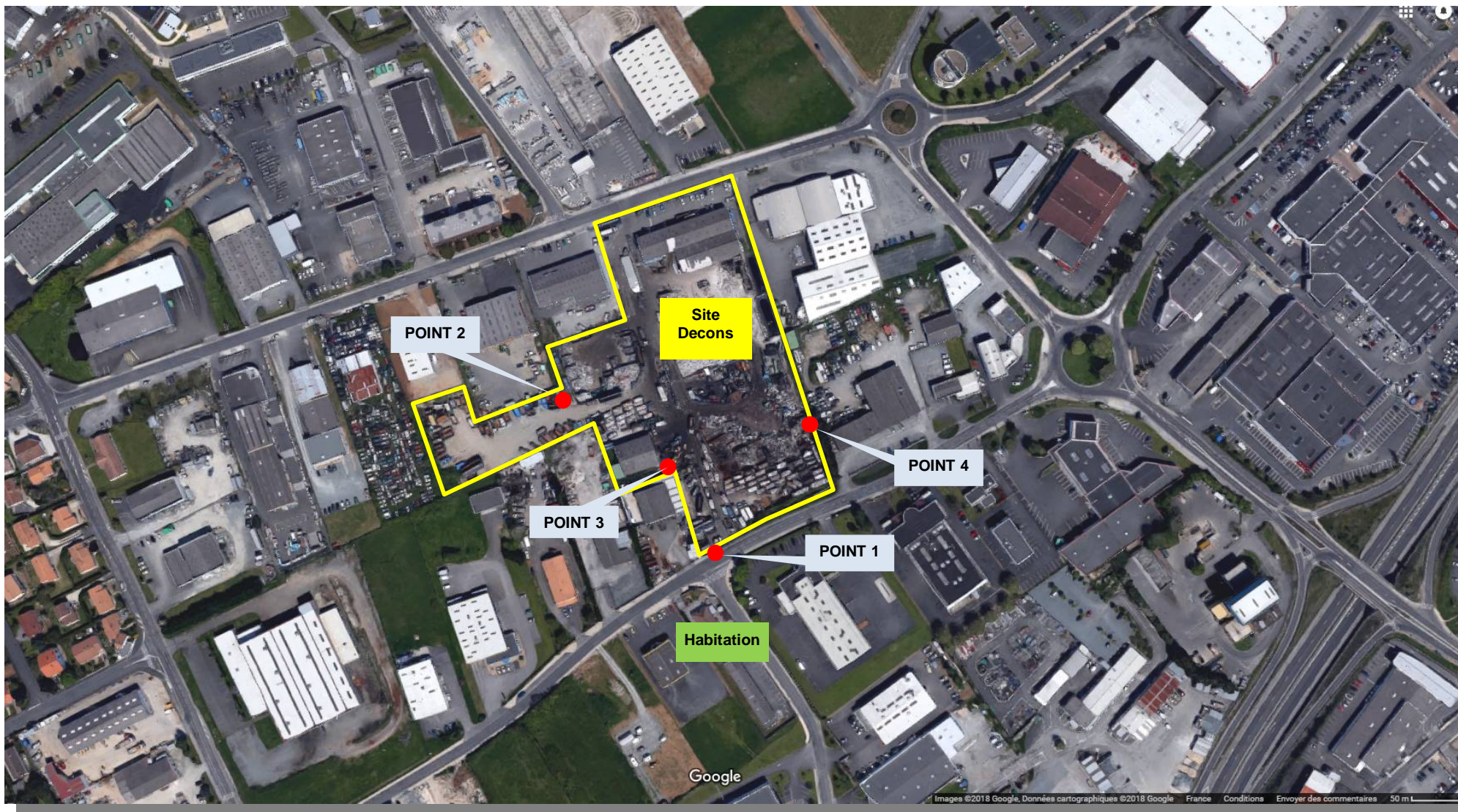
\* : arrondie au demi-décibel le plus proche.

## 9. COMMENTAIRES

- Le critère d'émergence est respecté au point 1, en limite de ZER
- Le niveau maximal de 70 dB en période diurne est respecté en limite de propriété, au niveau des points 2, 3 et 4

## ANNEXES 1

- **Plan de localisation des points de mesures**
  
- **Évolutions temporelles, indices statistiques et niveaux de LAeq aux points de mesure**



## Caractéristiques du point de mesure



### Emplacement

Limite propriété Sud

Période diurne

### Conditions météorologiques

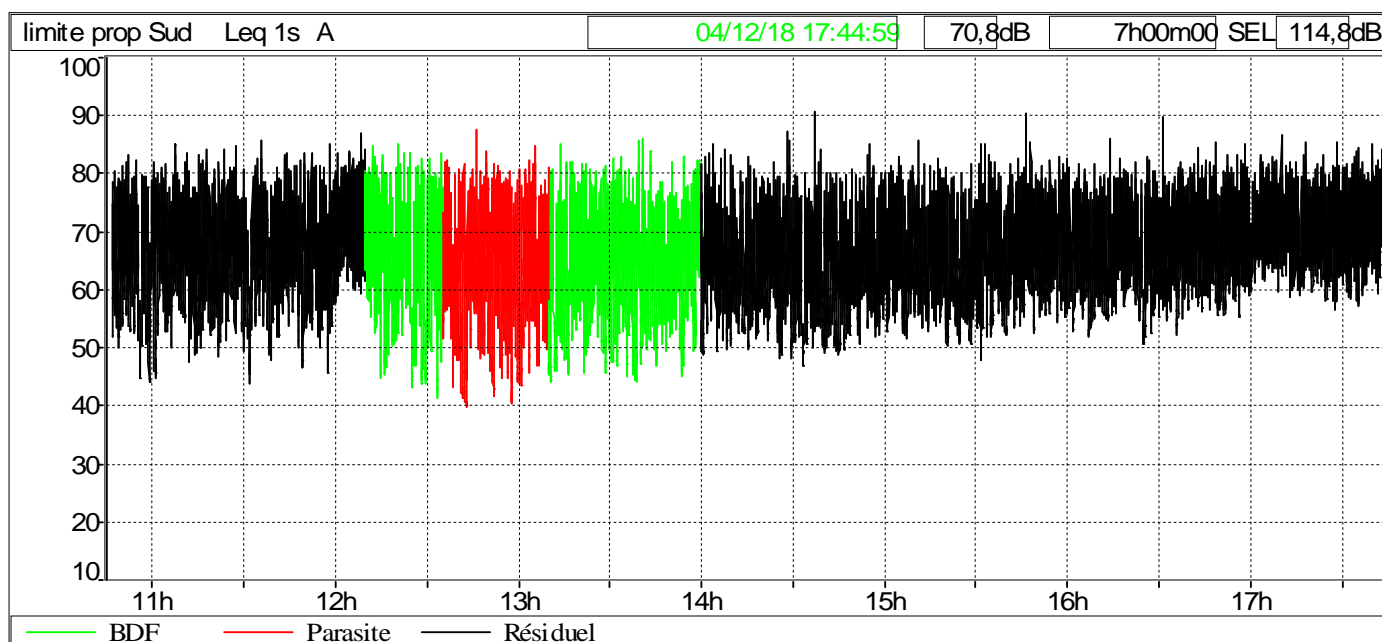
Ciel nuageux, vent faible

### Sources sonores

Activité du site

Bruits de circulation routière

## Evolution temporelle et niveaux sonores



Fichier	Decons pt 1.CMG					
Lieu	limite prop Sud					
Type de donnée	Leq					
Pondération	A					
Début	04/12/18 10:45:00					
Fin	04/12/18 17:45:00					
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L90	L50	L10
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB
BDF	70,1	41,3	85,9	50,4	62,4	74,2
Résiduel	71,0	43,8	90,4	55,5	64,9	75,0

## Caractéristiques du point de mesure



Emplacement mesure

### Emplacement

Limite propriété Nord Ouest

Période diurne

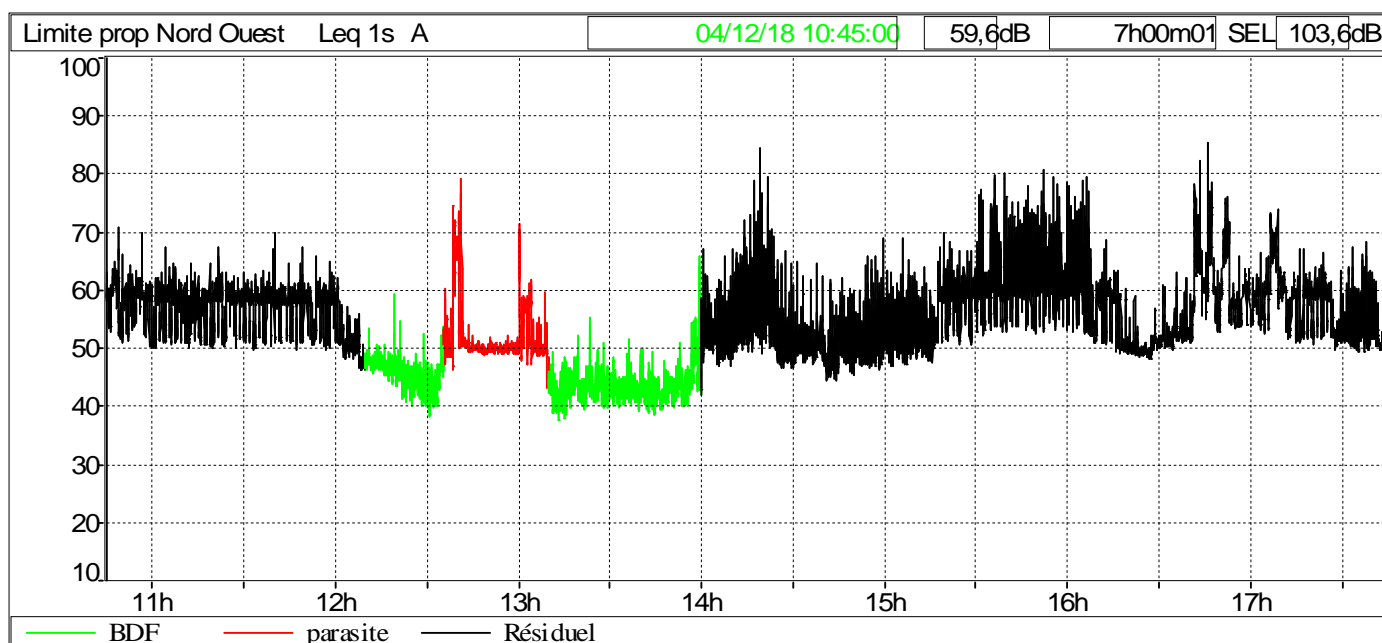
### Conditions météorologiques

Ciel nuageux, vent faible

### Sources sonores

Activité du site

## Evolution temporelle et niveaux sonores



Fichier	Decons pt 2.CMG					
Lieu	Limite prop Nord Ouest					
Type de donnée	Leq					
Pondération	A					
Début	04/12/18 10:45:00					
Fin	04/12/18 17:45:00					
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L90	L50	L10
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB
BDF	45,0	37,4	65,8	40,7	43,5	47,3
Résiduel	60,6	42,6	85,4	49,6	55,6	62,1

## Caractéristiques du point de mesure



### Emplacement

Limite propriété Sud Ouest

Période diurne

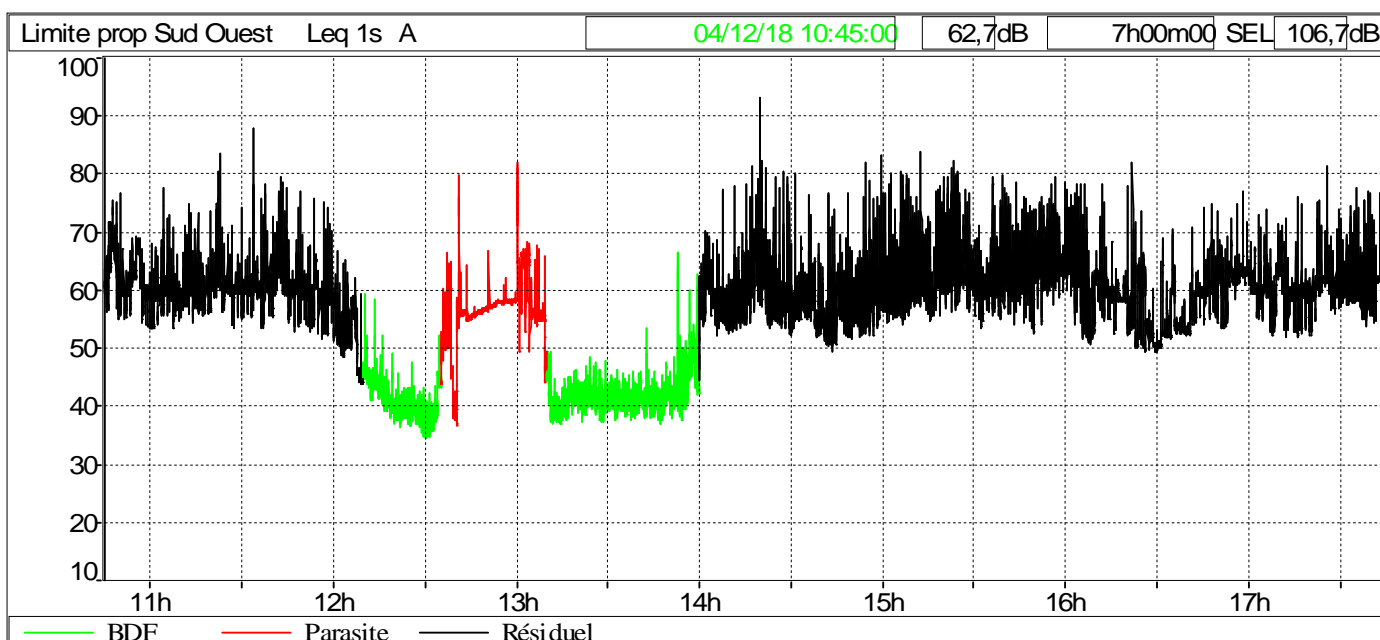
### Conditions météorologiques

Ciel nuageux, vent faible

### Sources sonores

Activité du site

## Evolution temporelle et niveaux sonores



Fichier	Decons pt 3.CMG					
Lieu	Limite prop Sud Ouest					
Type de donnée	Leq					
Pondération	A					
Début	04/12/18 10:45:00					
Fin	04/12/18 17:45:00					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	L10 dB
Source	43,5	34,4	66,4	37,8	40,6	44,9
Résiduel	63,7	43,6	92,9	53,7	59,5	65,8



## Caractéristiques du point de mesure



### Emplacement

Limite propriété Est

Période diurne

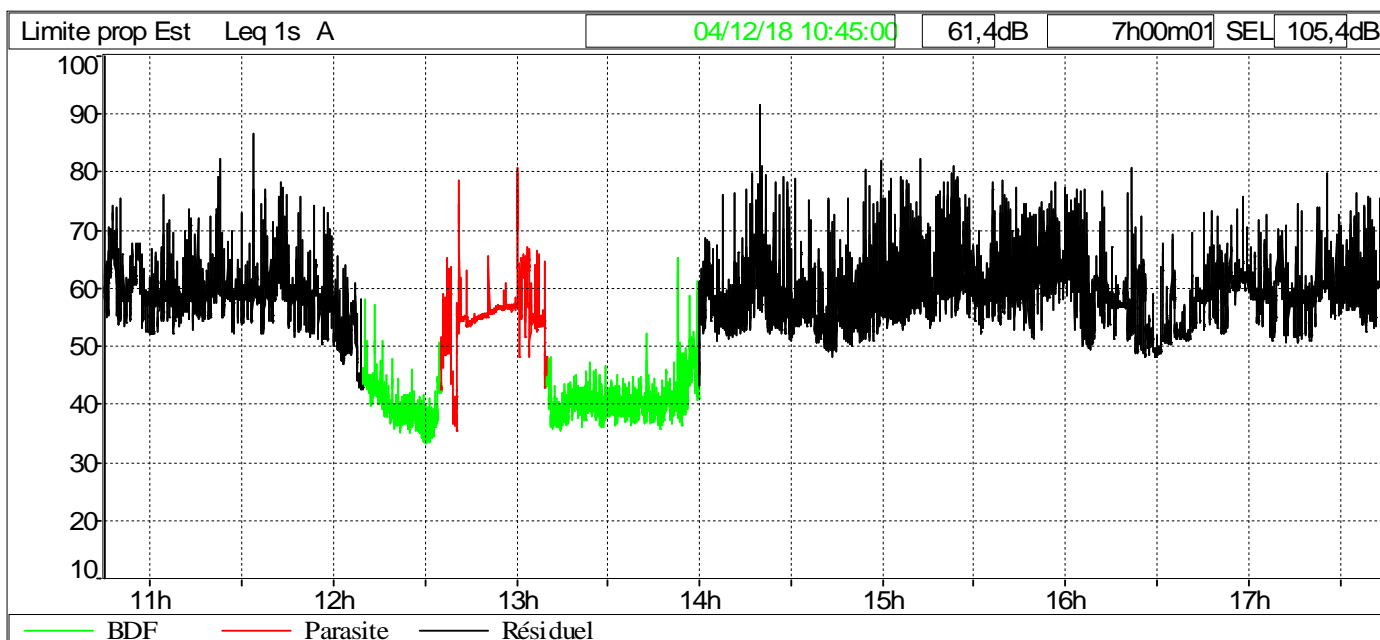
### Conditions météorologiques

Ciel nuageux, vent faible

### Sources sonores

Activité du site

## Evolution temporelle et niveaux sonores



Fichier	Decons pt 4.CMG					
Lieu	Limite prop Est					
Type de donnée	Leq					
Pondération	A					
Début	04/12/18 10:45:00					
Fin	04/12/18 17:45:00					
	Leq					
Source	particulier	Lmin	Lmax	L90	L50	L10
	dB	dB	dB	dB	dB	dB
BDF	42,2	33,1	65,1	36,5	39,3	43,6
Résiduel	62,4	42,3	91,6	52,4	58,2	64,5

# **ANNEXE 15**

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "VHU" sur la base de données ARIA - État au 20/12/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "VHU":

- Contient : VHU
- Type de publication : accident
- Date de survenue : 2008-01-01 , 2018-12-20
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

## Accident

### Nuisances en provenance d'un site de stockage et broyage de véhicules hors d'usage en situation irrégulière

**N°51823 - 27/06/2018 - FRANCE - 77 - ESMANS**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51823/>



Des explosions récurrentes (3 à 4 fois par semaine) se produisent dans le broyeur de véhicules hors d'usages (VHU) d'une entreprise de recyclage de matières métalliques. L'alerte est donnée par des riverains. Le maire informe l'inspection des installations classées. Un cas d'explosion de broyeur de VHU, ayant entraîné de graves dégâts matériels, est survenu sur ce site en 2008 (ARIA 36274).

Une visite de l'inspection permet de détecter :

- une installation illégale d'entreposage et de broyage de 150 véhicules hors d'usage non dépollués, stockés dans des conditions anarchiques (VHU entreposés sur une hauteur de plus de 5 m; quelques VHU sur une surface non imperméabilisée) ;
- une installation illégale de transit de déchets non dangereux (plastiques, papiers/cartons, verre, bois...) d'environ 2 500 m<sup>3</sup> (autorisation à 1 000 m<sup>3</sup>) ;
- le non-respect du retrait de 4 m des entreposages de ces déchets non dangereux par rapport à la clôture de l'installation ;
- une quantité de 600 t de résidus de plastiques issus du broyage, soit 6 fois le seuil autorisé ;
- le non-respect de la hauteur autorisée pour l'entreposage de métaux (7 m au lieu de 4 m) ;
- la réalisation d'une opération de découpe au chalumeau à proximité immédiate d'une zone d'entreposage d'emballages en bois ;
- un dysfonctionnement important dans le traitement des eaux du site, le bassin de 600 m<sup>3</sup> étant très chargé en hydrocarbures.

Quelques jours plus tard, vers 19h40, une pollution de couleur noirâtre (arsenic, ammonium et sulfites) est repérée sur 400 m de fossé. L'exploitant prend en charge le curage du fossé. En octobre 2017, l'exploitant a déjà été responsable d'une pollution aux hydrocarbures dans un contre-fossé de la zone d'activités.

L'activité du site est suspendue et l'exploitant est mis en demeure de régulariser sa situation.

---

## Accident

### Incendie de centre VHU

**N°51772 - 21/06/2018 - FRANCE - 77 - LE PIN**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51772/>



Un feu se déclare vers 17h20 sur un stockage de 100 véhicules hors d'usage (VHU) et bouteilles de gaz dans un centre VHU en situation irrégulière (suspension d'activité). La surface en feu est de 1 500 m<sup>2</sup>. Plusieurs bouteilles explosent et sont projetées jusqu'à 15 m de hauteur. Un important panache de fumées noires se dégage. Plus de 100 pompiers interviennent. L'empilement de véhicules les uns sur les autres complique les opérations. Un stockage de pneumatiques et une station-service attenants sont protégés. 30 riverains sont évacués et 2 000 personnes sont confinées. Un captage d'eau situé à proximité est arrêté. La circulation est interrompue sur la D34. Des mesures atmosphériques révèlent la non-toxicité des fumées. Des employés réalisent la part du feu avec des engins de chantier. Les pompiers éteignent l'incendie vers 21h20 le lendemain. Les eaux d'extinction sont contenues dans un bassin de rétention. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris. Des prélèvements sont effectués dans l'environnement afin d'évaluer l'impact des retombées de substances polluantes liées aux fumées.

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°51719 - 12/06/2018 - FRANCE - 44 - COUERON**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51719/>



Un feu se déclare vers 12 h sur un stock de véhicules hors d'usage dans un centre VHU. Un important panache de fumée noire se dégage. Les salariés d'une entreprise voisine sont évacués. Une cinquantaine de pompiers éteint l'incendie en 2 h avec des lances à eau et à mousse (420 m<sup>3</sup>/h). Les eaux d'extinction stockées dans une fosse ont débordé et rejoint le milieu naturel (étang). La fosse est pompée afin de stopper le débordement, en particulier en raison des orages annoncés. Une surveillance est mise en place au niveau de l'étang. 150 véhicules non dépollués entreposés sur 2 ou 3 niveaux sont détruits. L'intervention des secours a été compliquée par l'encombrement du site (l'un des 2 accès était encombré par des véhicules).

Le feu serait parti d'une batterie. Celles-ci sont débranchées sur les véhicules dès réception mais elles ne sont pas enlevées avant la dépollution complète. L'inspection des IC rappelle à l'exploitant l'interdiction de stocker les véhicules non dépollués sur 3 niveaux.

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°51631 - 30/05/2018 - FRANCE - 77 - SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS**

*G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51631/>

Vers 4h50, un feu se déclare sur des véhicules légers au sein d'un centre VHU. Les pompiers interviennent à l'aide de lances. Les eaux d'extinction sont dirigées vers un système de filtration avant d'être rejetées dans le réseau d'eau public. 14 véhicules ont brûlé. Vers 12 h, l'intervention se termine.

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°51402 - 24/04/2018 - FRANCE - 76 - SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL**

G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51402/>



Vers 11h35, un feu se déclare sur une dizaine de véhicules entreposés à l'extérieur, dans un centre VHU. Le feu se propage à un bâtiment de stockage de pièces détachées, dans lequel une cuve de fioul de 700 l est présente. Les pompiers parviennent à protéger la cuve et maîtrisent l'incendie vers 12h30. La RN31 est fermée à la circulation, pendant 3h25. 1 employé est brûlé au bras et un autre intoxiqué. 3 personnes sont en chômage technique. 10 véhicules sont entièrement brûlés.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°51358 - 09/04/2018 - FRANCE - 16 - GOND-PONTOUVRE**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51358/>

Vers 4 h, un feu se déclare dans un centre VHU agréé. L'alerte est donnée par un voisin. En attente de dépollution, 150 véhicules sont ravagés par les flammes. Les pompiers protègent 150 autres véhicules ainsi qu'un bâtiment contenant des stockages de liquides inflammables (essence, gazole). L'incendie est maîtrisé vers 6h30. Les eaux d'extinction sont confinées dans la rétention du site. Plusieurs rondes de surveillance sont réalisées au cours de la journée.

Selon l'exploitant, l'incendie pourrait être dû à un acte de malveillance.

---

## Accident

### Incendie dans un centre de regroupement de déchets

**N°51018 - 26/11/2017 - FRANCE - 21 - LONGVIC**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51018/>

A 14h56, un feu se déclare dans un véhicule hors d'usage (VHU), non dépollué, réceptionné 3 semaines auparavant dans un centre de regroupement de déchets. La détection anti-intrusion du site se déclenche à la suite du passage de la fumée devant un faisceau. Du fait de l'absence du personnel sur le site (week-end), une partie de la clôture doit être découpée par les pompiers pour commencer la lutte contre l'incendie. Les dispositifs de pompage des eaux pluviales et de ruissellement sont arrêtés afin de confiner les eaux d'extinction. L'incendie est maîtrisé au bout de 40 min d'intervention.

Une pollution atmosphérique est notée en raison des fumées de combustion des véhicules incendiés. Une société spécialisée prend en charge les eaux d'extinction (25 m<sup>3</sup>). Sept VHU sont complètement brûlés ou endommagés à plus de 70 %. La dalle étanche du site est également abimée.

A la suite de l'incendie, l'exploitant met en place les actions correctives suivantes :

- ajout de détecteurs incendie sur le parc VHU extérieur ;
- retrait systématique des batteries à réception des VHU.

D'après l'exploitant, l'incendie pourrait être dû à un court-circuit électrique au niveau de la batterie du véhicule. Le système de détection d'intrusion a permis cependant une détection précoce du feu qui a été limité du fait que l'exploitant n'empile pas les VHU les uns sur les autres.

## Accident

### Incendie dans un centre de VHU

**N°51080 - 22/11/2017 - FRANCE - 76 - FERRIERES-EN-BRAY**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51080/>

Dans un centre de dépollution automobile, un feu se déclare vers 16h30 alors qu'un employé réalise une opération de meulage sur le pot d'échappement d'un véhicule. Le réservoir d'essence n'était pas vide et une étincelle déclenche l'incendie. Les pompiers protègent les entreprises voisines. Ils évacuent et immergent des bouteilles de gaz. L'incendie est éteint. Le hangar de 340 m<sup>2</sup> est détruit. Les eaux d'extinction chargées d'hydrocarbures et d'huiles polluent le sol. Ces eaux se déversent également dans les regards d'eaux pluviales non obturés. L'inspection des installations classées se rend sur place le lendemain. Elle constate que l'activité de l'entreprise est soumise au régime de l'enregistrement des ICPE alors qu'elle n'a pas été déclarée. Le 07/12, une société spécialisée dépollue les abords du site et pompe les eaux polluées dans les regards.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°50554 - 17/10/2017 - FRANCE - 57 - FLORANGE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50554/>

Peu avant midi, un feu se déclare dans le bâtiment principal d'un centre VHU. Une épaisse fumée noire s'élève en colonne au-dessus du bâtiment. L'incendie menace de se propager à un stockage de pneus à proximité. Le personnel est évacué. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 4 lances dont 2 avec de la mousse après 2h30 d'intervention. Les policiers coupent la circulation sur la D953 pendant 4 h.

En première analyse, l'exploitant suppose que, pendant la dépollution d'un VHU, une étincelle s'est produite lors de la déconnexion de la batterie, ce qui aurait mis le feu à un récipient contenant du carburant.

---

## Accident

### Incendie dans un centre de récupération de déchets triés

**N°50159 - 09/08/2017 - FRANCE - 30 - AUBORD**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50159/>

Vers 5 h, un feu se déclare sur 200 m<sup>3</sup> de déchets de ferraille dans un centre de récupération de déchets triés. Les pompiers sont alertés par l'exploitant d'un site industriel voisin. Il existe un risque de propagation à un bâtiment voisin et à un centre VHU situé à proximité. Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau. En raison de la défaillance d'un poteau incendie, ils doivent aller pomper directement dans le VISTRE. Les déchets sont étalés par des engins de terrassement de l'entreprise afin de faciliter leur noyage. Vers 13h50, l'incendie est éteint. Une surveillance est assurée par l'entreprise.

Les eaux d'extinction sont confinées. Le bardage limitrophe entre l'entreprise impliquée dans l'incendie et le centre VHU voisin est endommagé. L'activité du site reprend le lendemain.

## Accident

### Incendie sur une plateforme de stockage de déchets

**N°51070 - 01/08/2017 - FRANCE - 14 - BLAINVILLE-SUR-ORNE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51070/>

Un feu se déclare vers 12h20 sur une pelle mécanique dans une plateforme de stockage de déchets au niveau d'une zone destinée à accueillir des VHU. Les flammes se propagent à 3 bennes. Les employés tentent d'éteindre l'incendie en vain et alertent les secours. Ces derniers éteignent le sinistre puis quittent les lieux vers 16 h. Les bennes sont déplacées. Les 30 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction utilisés sont dirigés vers un bassin de stockage. L'inspection des IC demande à l'exploitant de faire évacuer ces eaux vers une filière de traitement adaptée.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°50198 - 18/07/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50198/>

Vers 17h30, un feu se déclare dans le local électrique d'un centre VHU (Véhicules Hors d'Usage). L'opérateur en charge du broyeur observe de la fumée qui s'échappe du local et donne l'alerte. Les pompiers interviennent à l'aide d'extincteurs à poudre. L'alimentation électrique du local est coupée. Une entreprise spécialisée nettoie la poudre d'extinction à l'intérieur du local électrique. Le condensateur présent dans le local est endommagé et remplacé.

Plusieurs incendies ont déjà eu lieu sur ce site (ARIA 49850 et 49972), mais ceux-ci avaient une origine différente : ils étaient directement liés aux activités de traitement des VHU.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°49972 - 06/07/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49972/>

Vers 2 h, un feu se déclare dans un centre de dépollution des véhicules hors d'usage (VHU), alors que le site est fermé. Le feu concerne le tas de matières non ferromagnétiques issues du broyage des VHU. La société de surveillance détecte l'incendie lors d'une ronde et prévient l'exploitant et les pompiers. Un employé utilise une grue pour étaler le tas de déchets. Les pompiers réalisent l'arrosage. Les eaux d'extinction sont confinées dans la rétention de l'établissement. Elles sont pompées et traitées par une société spécialisée.

La disposition des déchets en tas séparés et éloignés des équipements a permis de réduire l'impact de l'incendie. Les rondes de surveillance renforcées (toutes les 2-3 heures) pendant la période estivale ont permis une détection rapide du départ de feu.

Un autre incendie avait eu lieu sur site peu de temps auparavant (ARIA 49850).

---

## Accident

### Feu dans un centre VHU



**N°49856 - 22/06/2017 - FRANCE - 57 - CHEMINOT**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49856/>

Vers 17 h, un feu se déclare dans un centre de démontage et recyclage de véhicules hors d'usage (VHU). Plusieurs bonbonnes de gaz sont présentes sur le site : 20 bouteilles d'oxygène et 2 bouteilles de gaz butane. Une fuite est détectée et colmatée. Le stockage est refroidi pour éviter tout risque d'explosion. Par précaution, la circulation routière est coupée sur la D910. Le trafic ferroviaire est interrompu. L'alimentation électrique est coupée pendant 35 min. Les pompiers maîtrisent l'incendie. Des rondes de surveillance sont réalisées pendant la nuit suivante.

L'incendie a démarré pendant le démantèlement d'une carcasse de bus. Il s'est ensuite propagé aux autres véhicules présents au sein de la casse. Au total, 12 carcasses de bus et 2 citernes semi-remorques ont brûlé.

---

**Accident**

**Incendie lié au broyage de déchets métalliques dans un centre VHU**

**N°49850 - 14/06/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49850/>

Vers 16 h, un feu se déclare sur des véhicules hors d'usage (VHU) dépollués dans un centre VHU. Un grutier donne l'alerte. Le personnel intervient avec des extincteurs et le RIA du site. Le grutier utilise son engin pour déplacer les véhicules afin de faciliter l'intervention et d'éviter la propagation à d'autres déchets stockés sur le site. A leur arrivée, les pompiers vérifient l'absence de risque de reprise du sinistre.

Le départ du feu est dû à une explosion dans le broyeur à métaux utilisé à proximité du stock de VHU dépollués. Cette explosion de faible puissance n'a pas occasionné de dégâts directs, mais un débris incandescent a été projeté vers les VHU. Il semblerait qu'un objet inapproprié se soit trouvé dans les déchets broyés, malgré le contrôle avant broyage et à la réception des déchets.

Après l'accident, l'exploitant renforce ses contrôles, notamment à la réception pour éviter la présence d'objets dangereux (corps creux divers, éléments explosifs, éléments inflammables...) ou imbroyables parmi les ferrailles. Les règles de contrôle à la réception sont rappelées par des affiches apposées sur le site.

---

**Accident**

**Incendie d'un broyeur à métaux dans un centre VHU**

**N°49730 - 30/05/2017 - FRANCE - 42 - SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

*G45.32 - Commerce de détail d'équipements automobiles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49730/>

Vers 16 h, un feu se déclare sur un broyeur à métaux dans un centre VHU. Les pompiers privés de l'une des entreprises voisines apportent leur soutien pour empêcher la propagation du sinistre aux véhicules hors d'usage stockés à proximité. L'incendie est éteint à l'aide d'une lance à mousse. Le broyeur endommagé est mis à l'arrêt et 4 employés sont en chômage technique pour 1 à 6 mois.

---

**Accident**

**Incendie dans un centre VHU**

**N°49528 - 15/04/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**

*G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49528/>



Vers 19h30, un feu se déclare dans le bâtiment principal d'un centre VHU. Les pompiers éteignent l'incendie. Une voie de circulation de l'A35 est neutralisée pendant l'intervention. Le bâtiment principal de 600 m<sup>2</sup>, contenant des pièces détachées de véhicules, du bois et du matériel est détruit. Les 10 véhicules présents à l'extérieur du bâtiment ne sont pas touchés.

**Accident**

**Incendie dans un centre de regroupement et tri de déchets industriels**

**N°49543 - 11/04/2017 - FRANCE - 71 - DIGOIN**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49543/>



Vers 3 h, dans un centre de regroupement et tri de déchets industriels, un feu se déclare au niveau d'un stockage de déchets des activités économiques. L'incendie se propage à un stockage de papiers kraft puis à des véhicules hors d'usages (VHU) dépollués. Le site est fermé au moment des faits. Une personne extérieure donne l'alerte. Les pompiers interviennent avec de l'eau et de l'émulseur. Les grutiers de l'exploitation déplacent les carcasses de véhicules afin de limiter la propagation du sinistre. L'incendie est maîtrisé vers 9h30 et l'intervention se termine vers 11 h.

L'exploitant ferme la vanne d'évacuation des eaux de ruissellement pour confiner les eaux d'extinction sur le site. En raison d'un défaut d'étanchéité de cette dernière, une partie des eaux se déverse dans le CANAL DU CENTRE. Vers 17 h, l'exploitant met en place un obturateur pour pallier le défaut d'étanchéité de la vanne et confiner les eaux d'extinction qui sont pompées et traitées par une entreprise extérieure.

L'incendie détruit 60 VHU, 30 t de DIB et 60 t de papier kraft usagé. Les DIB et papiers impactés sont envoyés en installation de stockage. Les VHU brûlés sont broyés sur le site. L'activité de l'entreprise reprend partiellement à 14 h.

Selon l'exploitant, l'incendie aurait été initié par la projection d'étincelles à proximité des déchets non dangereux, liées au frottement contre le sol du godet de la chargeuse ou d'un balai métallique, pendant la journée de travail précédente. Le départ de feu a été favorisé par les conditions atmosphériques sèches et chaudes des jours précédents.

**Accident**

**Incendie dans un centre VHU**

**N°49640 - 08/04/2017 - FRANCE - 91 - SAINTRY-SUR-SEINE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49640/>



Un feu se déclare dans un centre VHU à proximité immédiate d'une zone pavillonnaire. Des bouteilles de gaz, utilisées sur le site pour les engins de manutention et de levage, explosent. Des éclats sont projetés, au-delà des limites du site, chez des riverains. Les pompiers éteignent l'incendie après plusieurs heures d'intervention. La totalité des

installations du site est détruite.

L'exploitant attribue le départ de feu à un acte criminel. En effet, l'un des employés habitant sur le site avait reçu des menaces de la part de personnes extérieures à l'exploitation.

L'inspection des installations classées relève plusieurs non-conformités et anomalies lors d'une visite d'inspection réalisée le lendemain de l'accident :

- le site ne possède pas de réserve d'eau pour la lutte contre l'incendie ;
- le site ne possède pas de dispositif de rétention. Une dalle en béton est présente, mais elle n'est pas étanche. Les eaux d'extinction se sont donc infiltrées dans le sol. Des traces d'hydrocarbure sont constatées dans une parcelle d'espace naturel mitoyenne à l'exploitation. Le VITAL, se trouvant au-delà de cette parcelle, est atteint. Une cuve enterrée présente sur le site a collecté une partie des eaux d'extinction. Elle permet de constater une irisation à leur surface, signe d'une contamination aux hydrocarbures (liée aux véhicules qui étaient stockés sur site et au bâtiment de stockage d'huiles et de carburants automobiles qui a été détruit durant l'accident). Les résidus de combustion issus de l'incendie sont exposés aux précipitations et peuvent donc encore causer des pollutions des sols et du cours d'eau ;
- des bouteilles de gaz éventrées sont présentes sur le site. Une partie des bouteilles se trouvent stockées à moins de 8 m de la clôture du site, ce qui constitue un écart à la réglementation.

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgences est pris. L'exploitant doit :

- faire évacuer et traiter les déchets solides et liquides par des sociétés spécialisées ;
- réaliser une étude de l'impact environnemental de l'accident ;
- réaliser une étude de dangers permettant d'identifier les mesures de maîtrise des risques à mettre en place pour éviter la survenue d'un accident similaire ;
- faire des travaux de réfection pour garantir le caractère étanche de la dalle béton ;
- mettre en place des moyens de défense incendie appropriés aux risques et conformes à la réglementation ;
- mettre en place un système de récupération des eaux d'extinction incendie (vanne d'obturation des réseaux, bassin de rétention) ;
- respecter une distance minimale de 8 m entre la clôture du site et les dépôts de produits inflammables ou combustibles.

## Accident

### Rejet d'hydrocarbures dans un centre VHU

N°49642 - 07/04/2017 - FRANCE - 16 - GOND-PONTOUVRE

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49642/>



Une pollution de la TOUVRE se produit aux abords d'une installation de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU). La présence de polluants dans le cours d'eau est rapportée à l'exploitant par la police et les pompiers. Un regard sur la route permet de constater un suintement d'hydrocarbures dans le réseau de collecte des eaux pluviales provenant de l'exploitation. L'exploitant obture la sortie de son séparateur d'hydrocarbures qui est surchargé d'hydrocarbures. Une société spécialisée le vidange par pompage. L'exploitant trouve, dans le séparateur, un objet en plastique qui aurait rendu le tampon de surcharge inopérant. Le séparateur ne possède pas de système d'alerte en cas de surcharge d'hydrocarbures.

Une société spécialisée vide et cure le séparateur d'hydrocarbures.

Suite à l'accident, l'exploitant met en place un système d'alarme de surcharge d'hydrocarbures sur le séparateur. Il étudie l'installation d'un déshydrateur de boues afin de réduire le volume des matières collectées en surface du séparateur d'hydrocarbures.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°49399 - 21/03/2017 - FRANCE - 60 - COMPIEGNE**

*G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49399/>

Vers 4h30, un feu se déclare dans un centre VHU. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances. Dans l'incendie, 15 véhicules ont brûlé.

---

## Accident

### Pollution aux hydrocarbures par un centre VHU

**N°49551 - 15/03/2017 - FRANCE - 28 - LUCE**

*G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49551/>



Une pollution aux hydrocarbures du réseau d'eaux pluviales est détectée par une communauté d'agglomération. Son origine est identifiée au niveau d'un centre VHU. Sur place, l'inspection des installations classées constate la présence d'hydrocarbures dans la cuve enterrée de collecte des eaux pluviales du site qui alimente le réseau public de collecte. Un arrêté de mise en demeure est pris. L'exploitant bouche les avaloirs de l'atelier par lesquels les hydrocarbures ruisselant au sol se déversent dans la cuve de collecte des eaux pluviales. D'autre part, il récupère les hydrocarbures relâchés et les fait éliminer par une société spécialisée.

---

## Accident

### Feu de centre VHU

**N°49301 - 23/02/2017 - FRANCE - 86 - COUSSAY-LES-BOIS**

*G46.77 - Commerce de gros de déchets et débris*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49301/>



Vers 5h30, un feu se déclare dans un centre VHU de 1 500 m<sup>2</sup>. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau. Ils éteignent l'incendie vers 8 h à l'aide de 5 lances. Pendant l'intervention, la circulation sur la D725 est coupée dans les 2 sens de circulation. L'incendie brûle les bâtiments, ainsi que 100 000 pièces détachées et 27 véhicules. Seuls les bureaux sont sauvés, mais 13 employés sont en chômage technique. Le préjudice financier se chiffre à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Préalablement à la reprise d'exploitation, l'exploitant doit redéfinir en coordination avec les services de secours la nature et le dimensionnement des moyens de lutte incendie à mettre en place.

---

## Accident

### Feu dans un centre VHU

**N°49101 - 11/01/2017 - FRANCE - 06 - VILLENEUVE-LOUBET**

*G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49101/>

Vers 12 h, dans un centre VHU, un feu se déclare au niveau d'un hangar de 400 m<sup>2</sup>. Une importante fumée noire se dégage. La circulation sur la route voisine du site est arrêtée. Les bouteilles d'oxygène, de butane et d'acétylène sont refroidies et immergées dans un bac par les pompiers. L'intervention dure 3 h.

L'incendie brûle 11 véhicules légers, 3 caravanes et le stockage des pièces détachées.

---

**Accident**

**Incendie dans un centre VHU**

**N°49607 - 08/01/2017 - FRANCE - 14 - BASLY**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49607/>



Dans un centre de récupération des véhicules hors d'usage (VHU) en situation irrégulière, un feu se déclare sur des VHU et des pièces automobiles issues de leur démontage et de leur dépollution, ainsi qu'un stockage d'huiles et de divers produits liquides. Le sol n'est pas imperméabilisé sur toute la surface de l'installation. Les eaux d'extinction chargées en huile et en hydrocarbures présentent un risque de pollution pour les sols et les eaux superficielles. Les exploitants d'installations de captage sur les cours d'eaux voisins sont alertés. Les pompiers maîtrisent le sinistre.

Les déchets automobiles ainsi que des ateliers couverts sont détruits. Une société spécialisée enlève les VHU et les pièces automobiles.

Le départ de feu a lieu alors que l'exploitant réalise la vidange du réservoir d'un véhicule à l'aide d'une pompe. Une étincelle générée par la pompe aurait enflammé le carburant répandu au sol lors de cette opération.

---

**Accident**

**Feu dans un centre VHU**

**N°48985 - 20/12/2016 - FRANCE - 60 - SAINT-MAXIMIN**

*G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48985/>

Vers 23 h, un feu se déclare dans un centre de traitement des véhicules hors d'usage (VHU). L'incendie brûle 12 véhicules légers.

---

**Accident**

**Incendie sur une benne bois/plastique dans un centre VHU**

**N°48920 - 08/12/2016 - FRANCE - 42 - SAVIGNEUX**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48920/>

Vers 7h30, dans un centre VHU, un feu se déclare au niveau d'une benne contenant du bois et des déchets plastiques. Un inspecteur des installations classées passant à proximité aperçoit de la fumée noire et se rend sur le site. L'incendie ne se propage pas. Les pompiers, bien que prévenus, n'interviennent pas.

---

L'origine de l'incendie est inconnue (accidentelle, malveillance?). Le site était encore fermé au moment où le feu s'est déclaré.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°48888 - 30/11/2016 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48888/>

Vers 5h30, dans un centre de traitement de véhicules hors d'usage, un feu se déclare sur un stockage de 70 t de mousse automobile et de déchets plastiques. Les flammes se propagent à l'unité de traitement de déchets métalliques. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Ils s'alimentent en eau à partir d'un canal situé à 1 km du site. Les déchets sont étalés à l'aide de grues de l'exploitant et arrosés. L'intervention se termine vers 12h30. La quantité de déchets brûlés est estimée à 30 t.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°48813 - 09/11/2016 - FRANCE - 64 - LONS**

*G46.77 - Commerce de gros de déchets et débris*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48813/>

Vers 22h30, un feu se déclare sur 1 000 m<sup>2</sup> dans un centre VHU. Apercevant de la fumée, un riverain alerte les pompiers. En parallèle, l'exploitant est prévenu par son poste de surveillance relié aux alarmes incendie et à la vidéosurveillance. Les 40 pompiers éteignent l'incendie vers 2 h. Le bon dégagement de l'allée centrale permet d'éviter une propagation trop importante des flammes. L'incendie concerne 35 véhicules hors d'usage, certains entièrement brûlés, d'autres plus légèrement. Les eaux d'extinction restent sur place mais le sol est non étanche. Une pollution du sol est possible car une partie des véhicules n'avait pas encore été dépolluée (présence de carburant, huiles, liquides de freinage et de refroidissement, fluides frigorigènes...). Les pneumatiques, peintures, mousses des sièges et plastiques peuvent également avoir entraîné une pollution. L'exploitant nettoie le terrain une fois que l'expertise d'assurance achevée.

L'accident serait d'origine accidentelle. En 2015, un autre incendie dans cette même entreprise avait détruit une quinzaine de véhicules (ARIA 47357). L'exploitant décide de débrancher systématiquement les batteries des véhicules dès leur entrée sur le site. Il fait de même pour les véhicules déjà entreposés.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°48582 - 10/09/2016 - FRANCE - 974 - SAINTE-MARIE**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48582/>

## Evènements et intervention

Dans un centre VHU, un feu se déclare vers 0h30 sur un stock de 400 m<sup>2</sup> et de 2 à 7 m de hauteur de véhicules non dépollués. Un panache de fumées se dégage. La société de surveillance alerte l'exploitant et les pompiers. Le portail de l'établissement étant fermé, les pompiers doivent faire un trou dans la clôture pour accéder au site. Le vent attise les flammes et complique l'intervention. Les pompiers maîtrisent le feu vers 8 h avec de la mousse. Les véhicules pris dans l'incendie sont déplacés à l'aide d'un grappin et refroidis.

---

Les secours quittent le site vers 14 h. L'exploitant maintient une surveillance jusqu'à 18 h.

### **Conséquences**

Le sinistre concerne 6 500 m<sup>2</sup>. Il s'est déclaré au niveau de l'aire de stockage de véhicules accidentés ("véhicules économiquement irréparables" ou VEI), puis a gagné le stock attendant de véhicules hors d'usage (VHU) dépollués et compactés. L'incendie ne s'est propagé ni à la zone de transit de déchets dangereux (piles et accumulateurs au plomb), ni au stockage de déchets métalliques ni aux équipements de traitement des VHU.

Le site ne dispose pas de rétention. Les eaux d'extinction ont transité par le séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau d'eaux usées communal.

### **Suites**

Un arrêté de mise en demeure est pris pour demander, en urgence, la mise en sécurité du site et la suspension de l'activité de réception de VEI jusqu'à nettoyage complet de la zone et évacuation des déchets impactés.

L'exploitant doit également curer les caniveaux et décanteurs-séparateurs d'hydrocarbures du site et stocker les cendres et résidus d'incendie de manière à éviter les pollutions (envols, ruissellements, infiltrations).

Les véhicules incendiés sont conditionnés par l'exploitant (traitement à la cisaille) avant évacuation. Les résidus et cendres d'incendie sont stockés dans une benne couverte avant envoi pour traitement.

### **Analyse des causes et mesures prises**

Les causes du départ de feu sont inconnues. L'exploitant émet l'hypothèse de l'implication des batteries encore présentes sur les VEI.

Suite à l'accident, l'exploitant modifie ses procédures afin de garantir le débordage systématique des batteries de tous les VEI réceptionnés sur site.

Il ajoute des capteurs pour affiner le maillage de son réseau de surveillance.

---

## **Accident**

### **Incendie dans un centre VHU**

**N°48546 - 06/09/2016 - FRANCE - 64 - PONSON-DESSUS**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48546/>

Dans un centre VHU, un feu se déclare sur un stock de 700 véhicules hors d'usage non dépollués, sur 1 000 m<sup>2</sup> et 4 m de hauteur. Un employé vivant à proximité donne l'alerte à 19h30. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres.

En raison de la sécheresse et des capacités limitées du réseau, les secours s'alimentent dans un lac situé à 2,5 km. L'outil de travail principal, une presse de 1 500 t contenant de l'huile, est protégée. Les pompiers déblaient les véhicules avec une grue et les arrosent. Ils terminent l'extinction le lendemain vers 9h30. Les eaux d'extinction sont contenues dans le bassin de rétention du site.

Un effet loupe sur un pare-brise pourrait être à l'origine du sinistre. L'incendie détruit 40 % du stock de ferrailles et de métaux. Le site est fermé durant 2 jours le temps du nettoyage mais aucun employé n'est en chômage technique.

Le site avait déjà connu un incendie pendant les périodes de fortes chaleurs de l'été 2015

(ARIA 46867).

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°48534 - 30/08/2016 - FRANCE - 27 - SAINT-MARCEL**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48534/>



Vers 15 h, dans un centre VHU, un feu se déclare sur un stock de 15 t de véhicules compactés et dépollués. Un important panache de fumée noire est visible de loin. Les fumées incommodent 4 personnes qui ne nécessitent pas de transport à l'hôpital. Les pompiers déblaient le stock de véhicules. Ils éteignent l'incendie vers 9h10 le lendemain.

Lors de la dernière inspection réalisée sur site, plusieurs manquements aux prescriptions réglementaires et règles de sécurité avaient été constatés (stockage de VHU en limite de propriété, clôture dégradée, stockages de ferrailles dépassant la hauteur autorisée, conditions inadéquates de stockage des déchets dangereux tels que les batteries, présence de DEEE mélangés aux ferrailles...).

---

## Accident

### Feu de centre VHU

**N°48380 - 28/07/2016 - FRANCE - 77 - FONTENAY-TRESIGNY**

*G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48380/>



Vers 17h30, un feu se déclare sur une parcelle de 1 000 m<sup>2</sup> dans un centre VHU. Le personnel tente d'éteindre l'incendie à l'aide des 16 extincteurs présents sur le site mais ne réussit pas à le maîtriser. Les pompiers, appelés dès le début du sinistre, évacuent les employés. La fermeture de la vanne de sectionnement afin d'isoler le réseau d'eaux pluviales est retardée car l'exploitant ne dispose pas de la manivelle nécessaire à cette manoeuvre. Par ailleurs, le regard contenant la vanne est difficile à trouver en raison de broussailles invasives et de la terre recouvrant la plaque du regard. Il n'y a pas de signalétique. La vanne est finalement fermée grâce à du matériel des pompiers. Ces derniers éteignent l'incendie vers 20 h.

Onze véhicules hors d'usage ont brûlé. Les eaux d'extinction n'ont pas été correctement confinées dans la rétention malgré la fermeture de la vanne de sectionnement. Un système de by-pass en amont de la vanne a engendré une évacuation d'une partie des eaux d'extinction dans le réseau d'eaux pluviales. Un ballon obturateur est mis en place au niveau du by-pass. Les eaux d'extinction contenues sur site sont pompées par une société extérieure.

Une découpe de pièce sur un VHU à l'aide d'une cisaille électrique a généré des étincelles. Celles-ci sont à l'origine du départ de feu au niveau de la sellerie du véhicule. L'exploitant ne disposait pas de procédure relative aux opérations de découpe de VHU. La mousse contenue dans les selleries et la forte chaleur régnant ce jour-là ont favorisé un développement rapide des flammes.

L'exploitant met en place des mesures pour améliorer la réaction du personnel en cas d'incendie : exercices réguliers, amélioration de la connaissance du site et de la signalisation.



## Accident

### Incendie dans un centre VHU

N°48307 - 17/07/2016 - FRANCE - 68 - SOPPE-LE-BAS

G45.19 - Commerce d'autres véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48307/>

Vers 4 h, un feu se déclare dans un centre VHU agréé. De la fumée noire est visible à plusieurs kilomètres autour de l'établissement. Les pompiers éteignent l'incendie vers 5h30 à l'aide de 5 lances dont 2 lances à mousse. A 6h30, ils vérifient l'absence d'impact sur le SOULTZBACH proche et le positionnement de la vanne de rétention en position fermée (le stockage des eaux d'extinction se fait sur voirie). Ils quittent les lieux à 9h30.

Le bâtiment de 600 m<sup>2</sup> abritant un chariot élévateur, un camion, un magasin de pièces d'occasion et un bureau est détruit. Seule la partie habitation située dans l'enceinte de l'entreprise est sauvée. Aucune aire de stockage extérieure n'a été atteinte.

Lors de l'inspection menée 48 h après le sinistre, il est constaté que l'eau, dont le niveau maximum avait atteint 10 cm, n'est plus présente sur les voiries. L'exploitant indique qu'elle s'est évaporée. Des résidus d'extinction (suies) sont présents au niveau des bordures non imperméabilisées à l'avant du bâtiment détruit. Aucun écoulement ne semble avoir atteint le champ voisin à l'arrière.

L'exploitant doit vérifier l'étanchéité de la vanne de confinement des eaux d'extinction d'incendie qui a été mise en oeuvre lors de l'incendie, afin de confirmer que les eaux retenues se sont bien évaporées et n'ont pas fui progressivement dans le réseau communal d'évacuation des eaux pluviales après transit par les séparateurs d'hydrocarbures. Par précaution, l'exploitant doit procéder à la vidange, avant les prochaines pluies, des séparateurs d'hydrocarbures et des réseaux ayant pu contenir des eaux d'extinction. Par ailleurs, des prélèvements sont réalisés sur le réseau piézométrique du site pour analyse.

---

## Accident

### Incendie dans un centre de transit et de tri des déchets

N°48297 - 13/07/2016 - FRANCE - 16 - LA COURONNE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48297/>



Vers 12h45, un feu se déclare dans une alvéole de stockage en béton d'un centre de transit et de tri des déchets. L'incendie se propage à une zone de stockage en vrac contenant 1 200 t de papiers, plastiques, cartons, métaux et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres.

Les secours évacuent la déchetterie et l'incinérateur voisins. La circulation est interrompue. Un employé, brûlé au 2nd degré, est transporté à l'hôpital. Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau car la réserve du site est insuffisante. Ils sont contraints d'établir des lignes sur plus de 1 500 m. Le feu est circonscrit au bout de 1h30 mais, durant 4 jours, les secours étalent et arrosent les déchets. Les mesures atmosphériques réalisées ne révèlent aucun risque toxique. Après le départ des pompiers, des rondes de surveillance sont organisées les jours suivants pour repérer toute reprise du feu.

## Conséquences

L'incendie brûle 400 m<sup>3</sup> de déchets sur les 1 000 m<sup>3</sup> présents. Les 600 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction utilisées débordent du bassin de stockage et s'infiltrent dans le sol du site non étanche. Des prélèvements sont réalisés dans l'environnement afin d'analyser l'atteinte au milieu.

### Suites

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris. Le site est mis en sécurité et son activité suspendue. La reprise des activités de mise en balle des papiers/cartons et plastiques est autorisée quelques jours plus tard. Celle des autres activités intervient après réaménagement du site, évacuation des résidus incendie et mise en place d'une protection incendie.

### Analyse des causes

L'inspection des installations classées constate plusieurs écarts à la réglementation :

- le volume de déchets stocké est supérieur au volume autorisé ;
- des déchets de métaux, des VHU ainsi que des DEEE sont stockés sans autorisation. Ces déchets doivent être évacués immédiatement ;
- les conditions de stockage (quantités, distances d'écart minimum, durées de stockage) ne sont pas respectées ;
- la quantité de réserve d'eau est insuffisante.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure demande la régularisation de la situation administrative du site. Le site avait déjà été mis en demeure par le passé en raison de conditions d'exploitation non sécuritaires (stockages en quantités excessives, présence de déchets interdits, disposition des stockages ne permettant pas un accès rapide aux services de secours). Un incendie avait déjà eu lieu sur ce site en 2008 (ARIA 34206).

---

## Accident

### Feu de centre VHU

**N°48251 - 05/07/2016 - FRANCE - 66 - SAINT-ANDRE**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48251/>



Vers 18 h, un feu se déclare dans un centre VHU agréé dans lequel 250 véhicules hors d'usage et mobil-homes sont stockés. Un important panache de fumée noire se dégage. La circulation est réduite sur la double voie longeant le site. D'importants moyens sont mobilisés pour éteindre l'incendie vers 20 h. Une surveillance est mise en place pour la nuit.

Un pompier est blessé pendant l'intervention. L'incendie brûle 180 véhicules (déjà dépollués et en attente d'enlèvement vers le broyeur). Il ne se propage pas aux autres véhicules entreposés à proximité grâce aux allées existantes entre les stockages. L'atelier de dépollution et les zones de stockage des fluides extraits des véhicules ne sont pas non plus impactés. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site.

Les carcasses calcinées sont évacuées vers une filière de traitement adaptée. Les sols de la zone incendiée sont raclés et les terres évacuées vers une installation de stockage de déchets dangereux.

L'inspection des installations classées constate que l'exploitant ne respectait pas l'obligation d'un espacement de 4 m minimum entre les stockages et la clôture de l'installation. Les VHU étaient entreposés à proximité immédiate de la clôture.

## Accident

### Feu de centre VHU

**N°48246 - 03/07/2016 - FRANCE - 34 - ASPIRAN**

*G46.72 - Commerce de gros de minerais et métaux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48246/>



Vers 1h45, un feu se déclare dans un centre VHU en cours de régularisation administrative. Un riverain alerte l'exploitant. L'incendie, qui concerne une cinquantaine de véhicules hors d'usage sur 300 m<sup>2</sup>, menace de se propager à une réserve d'oxygène et à un bâtiment administratif. Le ruisseau en contrebas et la station d'épuration risquent de subir une pollution. Les pompiers endiguent les eaux d'extinction. L'incendie est éteint vers 11 h. Il détruit la zone de stockage de VHU en attente de dépollution et des moteurs provenant des opérations de démontage. Une partie des eaux d'extinction se déverse dans le fossé d'écoulement des eaux pluviales à l'extérieur du site.

Un acte de malveillance est à l'origine de cet incendie qui s'est déclaré en pleine nuit. Les caméras de vidéosurveillance enregistrent en effet des projections d'objets incendiaires par-dessus la clôture. Par le passé, le site a fait l'objet de plaintes récurrentes de la part du voisinage (nuisances sonores et visuelles).

L'inspection des installations classées constate que plusieurs prescriptions réglementaires ne sont pas respectées. La procédure de régularisation en cours n'en exonère pas l'exploitant. Il s'agit en particulier des prescriptions relatives à l'aménagement des voies de circulation, à l'imperméabilisation des sols, aux clôtures et contrôles des accès, à la collecte des eaux de ruissellement et aux conditions d'entreposage des pneumatiques et véhicules dépollués. Un arrêté préfectoral de mise en demeure est pris.

Suite à l'accident, l'exploitant prend plusieurs mesures :

- élévation du mur de clôture ;
- création d'un muret périphérique et d'un dos d'âne au niveau du portail afin de maintenir les eaux d'extinction sur site ;
- mise en place d'une vanne guillotine sur la canalisation d'évacuation des eaux pluviales ;
- dégagement d'une voie engin à l'intérieur du site à usage des engins de secours.

---

## Accident

### Inondation d'un centre VHU

**N°48233 - 31/05/2016 - FRANCE - 45 - PRESSIGNY-LES-PINS**

*G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48233/>

Lors d'un épisode de précipitations importantes, la crue d'une rivière souterraine inonde un centre VHU de 4 600 m<sup>2</sup> sur 4 ha. Le site est recouvert par 80 cm d'eau. Appelés par l'exploitant, les pompiers ne peuvent que constater l'inondation du site. Les 24 employés sont en chômage technique. L'eau se retire trois jours après le début de l'inondation.

---

## Accident

### Incendie dans un centre VHU

**N°48091 - 29/05/2016 - FRANCE - 59 - HERIN**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48091/>

Un feu se déclare vers 2 h dans un centre VHU agréé. Les pompiers éteignent l'incendie vers 3 h. Huit véhicules hors d'usage sont détruits.

---

## **Accident**

### **Incendie dans un centre VHU agréé**

**N°48023 - 09/05/2016 - FRANCE - 73 - VIVIERS-DU-LAC**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48023/>

Vers 9h45, dans un centre de récupération de déchets métalliques et de véhicules hors d'usage (VHU), un feu se déclare sur un véhicule en cours de dépollution entreposé sous un abri à structure métallique. Le personnel tente d'éteindre l'incendie à l'aide de tous les extincteurs disponibles mais sans succès. A l'arrivée des secours vers 10 h, l'incendie s'est propagé à 5 véhicules en attente de dépollution, au chariot élévateur supportant le véhicule incriminé et à un stock de roues et de pièces détachées d'occasion situé à proximité. Les pompiers circonscrivent l'incendie en utilisant le poteau incendie placé à proximité du site ainsi qu'un fourgon pompe.

## **Conséquences**

L'incendie ne concerne que 400 m<sup>2</sup>, consacrés à l'activité VHU, sur les 10 000 m<sup>2</sup> que compte le site. L'abri métallique accueillant les activités de dépollution, 2 récipients contenant les huiles de vidange et les liquides de refroidissement usagés, 6 VHU en cours ou en attente de dépollution, un chariot élévateur, un stock de 20 m<sup>3</sup> de roues équipées de leurs pneumatiques et un stock de pièces mécaniques d'occasion sont détruits.

Une partie des eaux et mousses d'extinction est dirigée par le réseau de collecte des eaux pluviales vers le dispositif déshuileur situé en contrebas du site. Cependant, le site étant en pente, une partie des eaux s'écoule par gravité dans le champ en contrebas. Des boudins absorbants faisant effet de barrage sont mis en place par les pompiers. Le TILLET, en contrebas, ne semble pas pollué. Pour éviter le lessivage par les eaux de pluies, l'exploitant doit rapidement nettoyer la zone impactée par l'incendie.

## **Analyse des causes**

Le véhicule à l'origine du sinistre n'était plus équipé de sa batterie. Son réservoir de carburant, qui n'avait pas encore été vidangé, se serait enflammé subitement sans explication connue, d'après l'opérateur en charge de ce véhicule. La présence d'une source d'ignition (étincelle, flamme) est probable.

L'atteinte du milieu naturel est liée au fait que réseau de collecte des eaux pluviales n'est pas conforme et ne capte pas la totalité des eaux de ruissellement (confirmé par un traçage du réseau).

## **Mesures prises**

L'exploitant met en place un système efficace de collecte de la totalité des eaux de ruissellement pour éviter le dévoiement vers le champ situé en contrebas du site. Il doit également remplacer le dispositif déshuileur qui s'est révélé peu performant. Ces travaux s'élèvent à 16 000 EUR.

---

## **Accident**

### **Incendie dans un centre VHU**

**N°47975 - 29/04/2016 - FRANCE - 84 - SORGUES**

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47975/>

Un feu se déclare le matin dans la végétation en bordure d'un centre VHU. L'incendie se propage à des remorques de camions stationnées sur le site. Une importante fumée noire se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie.

---

## Accident

### Feu dans un centre VHU

**N°47973 - 26/04/2016 - FRANCE - 76 - GONFREVILLE-L'ORCHER**

G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47973/>

Vers 15 h, un feu se déclare dans un centre VHU. Il concerne un local de 400 m<sup>2</sup> de stockage de moteurs démontés. Un important panache de fumées, visible à 10 km, s'élève au-dessus du site. Les employés du site sont évacués ainsi que le magasin d'ameublement voisin. Les secours doivent utiliser les réserves en eau des établissements voisins. Après vérification à la caméra thermique, le feu est déclaré éteint vers 19h30. Une surveillance est réalisée jusqu'à 21 h. Les eaux d'extinction ont été confinées dans une citerne de rétention. La piste criminelle est envisagée.

---

## Accident

### Feu dans un centre VHU

**N°47971 - 26/04/2016 - FRANCE - 34 - AGDE**

G45.32 - Commerce de détail d'équipements automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47971/>

Vers 16 h, un feu se déclare dans un centre VHU agréé. Une importante fumée noire se dégage. Les secours interrompent la circulation ferroviaire dans les deux sens pendant plus de 1 h. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17 h. Le sinistre brûle une vingtaine de véhicules.

L'incendie a pour origine un brûlage à l'air libre de palettes de carrelage au niveau de la société mitoyenne du centre VHU (magasin de carrelage). Le vent violent soufflant ce jour-là a entraîné une propagation des flammes à la haie de ronces séparant les deux entreprises puis aux épaves de voitures. Suite à l'accident, l'exploitant décide de remplacer la haie de ronces par un mur en agglomérés maçonnés.

---

## Accident

### Feu dans un centre VHU

**N°47646 - 01/02/2016 - FRANCE - 69 - VILLEURBANNE**

G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47646/>



Vers 19h15 un feu se déclare dans un centre VHU agréé. Une épaisse fumée noire se dégage. Dix personnes des habitations voisines sont évacuées. La circulation routière est interrompue. Les secours maîtrisent le sinistre vers 22 h. L'intervention se termine le lendemain matin, avec rétablissement de la circulation. Un agent de sécurité demeure sur place pendant les jours suivants.

## Conséquences

Le site exerce ses activités sur 2 tènements non contigus séparés par une rue. Seule la partie nord du site est concernée par l'incendie : les locaux administratifs, la zone d'accueil des clients et le magasin de 1 200 m<sup>2</sup> contenant des pièces détachées récupérées sur les VHU et destinées à la revente sont détruits. Les stockages de véhicules hors d'usage non dépollués et dépollués, le stockage de pneumatiques et la zone de dépollution, situés dans la partie sud du site, ne sont pas impactés.

L'activité du site est suspendue pendant plusieurs mois. Huit salariés sont en chômage technique.

Les eaux d'extinction sont évacuées vers une station d'épuration après passage dans un séparateur d'hydrocarbures. Cependant, aucun dispositif de confinement n'est installé pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un incendie. L'exploitant est mis en demeure de réaliser les aménagements nécessaires ainsi que de faire vidanger et curer le débourbeur-déshuileur.

La toiture du bâtiment administratif s'étant effondrée, les morceaux de plaques de fibrociment contenant de l'amiante contaminent les déchets de métaux issus de l'incendie. Ces déchets amiantés sont acheminés vers des installations de traitement appropriées, après déconstruction spécifique des bâtiments par une société spécialisée dans les travaux de désamiantage (travaux chiffrés à 210 000EUR).

### **Analyse des causes**

Le site était fermé au moment où l'incendie s'est déclaré. Il n'y avait aucune présence sur place. Le sinistre pourrait être dû à un dysfonctionnement des installations électriques.

---

### **Accident**

#### **Feu d'un stock de déchets ferreux**

**N°47424 - 26/11/2015 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47424/>

Vers 4h45, dans un centre de traitement des déchets, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 1 200 m<sup>3</sup> de déchets ferreux (déchets de platinage et VHU dépollués) en attente de broyage. Le gardien présent sur site donne l'alerte. Les déchets en feu sont isolés pour éviter une propagation. Le stock est déblayé avec 3 engins de chantier. Les pompiers éteignent l'incendie vers 9 h à l'aide de lances à eau et à mousse. Une vérification de l'absence de point chaud est effectuée à l'aide d'une caméra thermique dans l'après-midi.

Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin de rétention. Les déchets impliqués dans l'incendie sont traités sur site par broyage avant envoi en incinération.

Suite à l'accident, l'exploitant fait l'acquisition d'une caméra thermique portative pour surveiller l'évolution de la température des stockages. Il décide, conjointement avec les pompiers, la mise à disposition sur site de 2 conteneurs de 1 000 l de mousse pour extinction incendie. Les secours pourront se raccorder à ces conteneurs en cas d'intervention.

---

### **Accident**

#### **Le manque de surveillance facilite l'incendie d'un centre de tri et transit des déchets**

**N°46873 - 14/07/2015 - FRANCE - 73 - FRANCIN**

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46873/>



Vers 16h30, dans un centre de tri et transit de déchets, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 300 m<sup>3</sup> de refus de tri en attente d'expédition vers une installation de stockage. Ce stock est situé à proximité immédiate d'un hangar abritant une chaîne de tri des déchets du BTP. L'incendie se propage à :

- un tas de DIB lourds (déchets issus du BTP)
- un camion garé dans l'enceinte du site contenant des déchets dangereux (peintures, solvants, produits phytosanitaires...) en provenance d'une déchetterie
- une alvéole de plastiques durs
- un tas de bois broyé.

Un important panache de fumée noire se dégage (combustion du plastique et des déchets dangereux du camion) gênant la circulation sur l'A43 voisine.

### Alerte et intervention

Un employé d'une entreprise voisine alerte les secours. Une cinquantaine de pompiers arrosent les déchets en feu et protègent l'outil de travail (trommel, chaîne de tri) en s'alimentant à partir d'un poteau incendie du site, de 2 réserves d'eau de 100 m<sup>3</sup> et du lac de Francin situé à 1,3 km. Ils déplacent et scindent les tas de déchets afin d'arrêter la propagation.

L'incendie est maîtrisé vers 2 h du matin et l'intervention se termine le lendemain en début d'après-midi.

### Conséquences

Trois pompiers sont victimes d'un coup de chaud.

Le hangar de 1 300 m<sup>2</sup> contenant la chaîne de tri est endommagé. Sa structure doit être renforcée et son toit déposé. L'incendie brûle 300 m<sup>3</sup> de refus de tri, 300 m<sup>3</sup> de DIB lourds, 300 m<sup>3</sup> de plastiques, une petite fraction du stockage de bois broyé ainsi que le camion et son contenu. Les déchets non dangereux sont envoyés en traitement. Le camion est éliminé selon la filière VHU. Les dommages matériels s'élèvent à 100 à 150 kEUR.

La vanne d'isolement des réseaux est fermée permettant aux eaux d'extinction d'être retenues sur site. Elles sont pompées par une société spécialisée. Les réseaux et les dispositifs déshuileurs sont nettoyés.

### Analyse des causes et circonstances

Un acte de malveillance est exclu après visionnage des enregistrements des 21 caméras de surveillance. Selon l'exploitant, l'incendie serait dû à l'échauffement des déchets du fait des fortes chaleurs et du vent fort.

Le jour du sinistre, le site était fermé. Le gardien habitant sur site n'était pas présent au moment de l'accident.

L'inspection constate que les stocks de bois dépassaient les quantités autorisées. Selon l'exploitant, ceci est dû à un ralentissement de l'activité des destinataires du bois broyé (usines de fabrication de panneaux, chaufferies moins demandeuses d'énergie en été).

### Leçons tirées

L'exploitant rappelle aux chauffeurs de stationner leurs véhicules loin des stockages de déchets. Il met en place un gardien suppléant en cas d'absence du titulaire.

Le fait que les secours organisent régulièrement des exercices sur site dans le cadre du plan ETARE a facilité l'intervention.

---

## Accident

### **Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux**

**N°47894 - 03/04/2015 - FRANCE - 978 - SAINT-MARTIN**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47894/>

Vers 11h30, un incendie se déclare dans une alvéole en cours d'exploitation au sein de la principale installation de stockage de déchets non dangereux de la partie française de l'île de Saint-Martin. Des employés présents sur le centre de traitement des VHU attendant donnent l'alerte. Le personnel maîtrise l'incendie en recouvrant les déchets avec de la terre à l'aide d'engins de chantier. En raison d'un vent violent, plusieurs reprises du feu doivent être traitées 10 jours plus tard.

L'événement serait dû à la réactivation par le vent d'un feu couvant au sein de l'alvéole depuis le dernier incendie en février (ARIA 47893). L'exploitant réalise des travaux pour modifier la configuration de l'alvéole et ainsi éviter les réactivations de feux couvants.

---

## Accident

### **Un VHU mal entreposé à l'origine de l'incendie.**

**N°46331 - 05/03/2015 - FRANCE - 30 - LEDENON**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46331/>

Vers 3 h, un feu se déclare au niveau du box à stériles sur un site de broyage de ferrailles et de véhicules hors d'usage (VHU). Le gardien, alerté vers 3h30 par l'alarme anti-intrusion, appelle les pompiers. Dans l'attente de leur arrivée, il attaque l'incendie avec les moyens de lutte présents sur le site (RIA). Arrivés vers 3h50, les pompiers prennent le relais. Vers 5 h, les gendarmes se rendent sur les lieux et informent à 5h15 les agents ferroviaires voisins pour qu'ils coupent l'alimentation électrique des caténaires au-dessus des voies de chemin de fer. Le trafic n'est pas interrompu. L'intervention est rendue délicate par le vent. Vers 6 h, l'incendie est éteint et les secours quittent le site.

Le casier de stockage de stériles est endommagé et 2 VHU sont détruits. Une entreprise vient pomper le débourbeur/deshuileur. 10,6 t de déchets de curage ont été générés. En raison d'une chute d'arbre sur un transformateur du réseau électrique, le site reste sans électricité jusqu'à 13 h.

L'incendie serait parti d'un VHU non dépollué entreposé à côté du box de stockage des stériles. L'exploitant relève un dysfonctionnement dans l'organisation mise en place concernant le stockage des VHU. Lorsque l'un d'eux ne peut pas être dépollué dans la journée de sa réception, il est impératif qu'il soit stocké à l'écart des zones dangereuses. De plus, le retrait systématique des batteries par les agents de dépollution est nécessaire lors de la réception des VHU sur le site.

---

## Accident

### **Incendie et explosions dans une casse automobile**

**N°46216 - 29/01/2015 - FRANCE - 57 - FLORANGE**

*G46.77 - Commerce de gros de déchets et débris*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46216/>



Vers 18h30, un feu se déclare dans une casse automobile de 5 000 m<sup>2</sup> au niveau d'un véhicule hors d'usage (VHU) non dépollué. L'incendie, activé par un vent violent, se propage à la vingtaine de véhicules présents. Les flammes concernent l'ensemble de la zone de stockage des VHU non dépollués de 500 m<sup>2</sup>. Une bouteille de gaz vide située à proximité explose. Un important dégagement de fumée se produit.

Un riverain prévient l'exploitant et appelle les pompiers. L'exploitant intervient à l'aide des extincteurs présents sur site.

A leur arrivée, les pompiers évacuent 3 bouteilles d'acétylène et éteignent l'incendie vers 20 h. L'intervention est compliquée par l'absence d'informations sur les produits et quantités contenus dans les bouteilles de gaz situées à l'entrée du site, ainsi que la présence d'une citerne non répertoriée.

L'incendie a détruit plusieurs véhicules et endommagé la dalle, la façade du bâtiment en bardage métallique attenant à la zone en feu, une partie des installations électriques et plusieurs containers contenant des pneumatiques, des pièces automobiles...

Les eaux d'extinction sont récupérées malgré le fait que la vanne d'arrêt placée sur la rétention dédiée est restée ouverte, car les pompes de relevage étaient en panne. L'exploitant doit cependant mettre en place une consigne écrite pour garantir la fermeture par les opérateurs de la vanne d'arrêt pour la rétention des eaux en cas d'incendie ou de pollution.

Le VHU qui a pris feu, réceptionné 2 h avant la fermeture des installations, avait un problème d'alternateur et était passé dans un garage automobile pour réparation peu avant son arrivée sur le site.

---

## **Accident**

### **Feu dans une alvéole d'un centre VHU**

**N°46270 - 19/11/2014 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46270/>

Vers 21h30, un opérateur détecte, lors d'une ronde, un incendie dans une alvéole de stockage d'un centre de récupération de métaux et de dépollution des véhicules hors d'usage (VHU). L'agent de gardiennage alerte les pompiers. Ces derniers éteignent l'incendie en 1 h. Ils effectuent plusieurs contrôles le lendemain pour s'assurer de l'absence de point chaud.

L'alvéole de stockage concernée par l'incendie est située à proximité du tapis de convoyage de la cisaille. La production d'étincelles lors du cisailage de matières métalliques serait à l'origine du sinistre. Le feu ayant pris en dessous d'un tas de déchets, il n'a pas pu être remarqué à la fin de poste des opérateurs.

Afin d'éviter ce type d'incident, l'exploitant :

- systématise l'ouverture des coffres des VHU afin de vérifier l'absence de bidons de matières inflammables ou de batteries
- renforce les contrôles des stocks de matières cisillées en fin de poste.

---

## **Accident**

### **Feu de casse automobile**

**N°45504 - 18/07/2014 - FRANCE - 54 - TOUL**

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45504/>



Dans une casse automobile, une bande de caoutchouc s'enflamme vers 12 h lors d'une découpe par chalumage de l'essieu d'un bus. Par réflexe, un grutier tente d'éteindre le départ de feu en balançant une boule métallique saisie avec un grappin. Cette action éteint le feu au niveau du bus mais le propage à un box de stockage de VHU dépollués (contenant un mélange de ferrailles de mauvaise qualité et des mousses en polyuréthane) situé à 10 m de là. Face au développement de l'incendie au sein du box de stockage, l'exploitant appelle les pompiers, interdit l'accès au site, évacue les salariés et met à l'arrêt l'activité du site.

Une quarantaine de pompiers intervient 1 h après le début de l'incendie avec des moyens importants (une lance-canon, une grosse lance et deux petites) pour éviter que l'incendie ne se propage. En complément du poteau incendie le plus proche du site, un dispositif de tuyauteries souples permet de puiser l'eau de la MOSELLE, située à 2 km. Confiné dans le box de stockage par 3 murs coupe-feu 2 h, le sinistre est maîtrisé en 2 h.

Un des sapeurs pompiers, victime d'un malaise (coup de chaud), est transporté à l'hôpital.

Les effets du sinistre se réduisent à 20 t de déchets métalliques partiellement calcinés. Les activités du site redémarrent dès le lundi suivant.

L'ensemble des eaux d'extinction d'incendie est confiné dans le bassin de rétention de 320 m<sup>3</sup> prévu pour cet usage. Un prélèvement est réalisé par un laboratoire indépendant quelques jours après l'accident pour analyser les eaux récupérées dans la rétention. Étant conformes aux valeurs limites imposées par l'arrêté préfectoral, elles sont évacuées en sortie de séparateur par le réseau d'eaux pluviales puis dirigées vers le milieu naturel.

L'exploitant fait par ailleurs évacuer les déchets de métaux calcinés vers les filières de recyclage / élimination autorisées.

La plate-forme bétonnée sur laquelle reposait le box de stockage présentant un état de dégradation avancé, l'exploitant doit également vérifier son étanchéité et mener les actions correctives nécessaires pour assurer son intégrité.

L'inspection des installations classées, qui s'est rendue sur place, demande à l'exploitant la transmission d'un rapport d'accident. Depuis 1 mois au moment de l'incendie, l'exploitant avait modifié l'organisation de son exploitation, sans en avoir préalablement informé l'inspection, avec notamment la mise en place de 4 box de stockages de VHU et ferrailles. Ces changements peuvent avoir entraîné des modifications des dangers par rapport à ceux pris en compte dans l'arrêté préfectoral réglementant le site. Il est demandé à l'exploitant de régulariser sa situation.

Pour éviter les comportements erronés des opérateurs en situation d'urgence, l'exploitant s'engage à organiser régulièrement des actions de sensibilisation de son personnel avec des exercices incendie.

Un autre incendie s'était déjà déclaré sur ce site en juin 2010 (ARIA n°39506).

---

## Accident

### Feu de casse automobile

**N°44295 - 04/09/2013 - FRANCE - 28 - VERNOUILLET**

G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44295/>

Un feu se déclare à 21 h sur l'aire bétonnée de stockage de carcasses de véhicules (VHU non dépollués) dans une casse automobile. L'alerte est donnée par les voisins qui aperçoivent de la fumée. Les pompiers déjà mobilisés par ailleurs, n'arrivent que vers 21h15. L'incendie est éteint à 23h30 ; 28 véhicules sont partiellement ou totalement incendiés et une partie des eaux d'extinction a rejoint le réseau communal. L'analyse de la vidéosurveillance permet de confirmer l'origine criminelle du sinistre (intrusion d'un tiers qui lance un « cocktail Molotov » dans un véhicule). L'inspection des installations classées se rend sur place le lendemain et demande à l'exploitant d'éliminer les déchets dans une filière adaptée, de nettoyer le site afin d'éviter tout risque de ruissellement supplémentaire dans le réseau communal, de mieux identifier, de vidanger et nettoyer l'ensemble des séparateurs à hydrocarbures du site. Les dommages matériels s'élèvent à 21 000 euros pour la réfection de la dalle béton et 4 000 euros pour l'élimination des 37 t de déchets. L'exploitant diffuse un communiqué dans la presse locale.

---

## Accident

### Feu dans un centre de valorisation de déchets (VHU)

**N°44253 - 28/08/2013 - FRANCE - 86 - INGRANDES**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44253/>

Un feu se déclare vers 20 h sur un stock de 60 véhicules hors d'usage (VHU) non dépollués, soit 54 t, dans un centre de récupération des déchets métalliques. Une importante colonne de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres et des explosions sont entendues. Les pompiers font la part du feu avec 2 grues et maîtrisent l'incendie vers 23h15 avec 6 lances dont 1 sur échelle. Le feu est éteint vers 6 h. Les eaux d'extinction sont contenues dans une rétention. Le séparateur d'hydrocarbures et la dalle béton sont nettoyés et les carcasses brûlées sont évacuées vers un broyeur agréé. Le feu aurait pris sur un VHU venant d'arriver sur le site. L'activité reprend le lendemain. Afin d'éviter ce type d'évènement, l'exploitant décide d'ôter les batteries des VHU dès leur arrivée et aménage la zone de réception des VHU pour gérer les arrivées simultanées de véhicules et limiter la propagation en cas de départ de feu sur l'un d'entre eux.

---

## Accident

### Feu dans une entreprise de recyclage de déchets métalliques

**N°44247 - 26/08/2013 - FRANCE - 13 - VITROLLES**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44247/>



Un feu se déclare vers 13 h sur un stock de 25 000 m<sup>3</sup> de débris métalliques dans un centre de récupération des déchets et VHU ; une épaisse fumée noire est émise. Les secours établissent un périmètre de sécurité, évacuent les employés et interrompent la circulation. Six employés sont examinés et 2 d'entre eux, intoxiqués par les fumées, sont transportés à l'hôpital. Les pompiers, rencontrant des difficultés d'alimentation en eau, étalent les déchets avec une grue et éteignent l'incendie vers 15h30 avec 7 lances canon ; 1 000 m<sup>3</sup> sur les 25 000 ont brûlé. La police effectue une enquête.

---

## Accident

### Feu de casse automobile

**N°43723 - 24/04/2013 - FRANCE - 65 - ANGOS**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43723/>

Dans une société de collecte de déchets métalliques et de démantèlement de véhicules hors d'usage (VHU), un employé utilise vers 11h30 un chalumeau pour dégager une lamelle métallique ayant coincé le poussoir d'une presse lorsqu'une étincelle enflamme un tas de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les flammes se propagent rapidement à des carcasses de voitures. Le sinistre s'étend sur 400 m<sup>2</sup> et émet une importante fumée noire, 3 riverains sont confinés. Les secours demandent la coupure du réseau public d'eau afin d'alimenter leurs lances à eau et à mousse ; 100 m<sup>3</sup> seront nécessaires pour venir à bout des flammes vers 14h45. Les pompiers déblaient ensuite les déchets métalliques avec l'aide du personnel. L'intervention s'achève vers 18h45. L'inspection des installations classées s'est rendue sur place. L'utilisation du chalumeau dans un espace réduit avait été décidée dans l'urgence et aucun permis de feu n'avait été établi.

---

## Accident

### **Incendie dans un centre de traitement de déchets métalliques**

**N°43737 - 25/03/2013 - FRANCE - 36 - CHATEAUROUX**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43737/>

Un feu se déclare vers 16h30 lors de la découpe au chalumeau d'un camion dans une société de démantèlement de véhicules (VHU) et de recyclage des métaux. Les flammes se propagent à un second véhicule à dépolluer. La combustion des huiles, hydrocarbures et pneumatiques émet une importante fumée noire. Le personnel met les bouteilles d'oxygène en sécurité puis évacue. Le responsable du site appelle les secours et obture les réseaux. La vingtaine de pompiers mobilisée éteint le sinistre en moins d'une heure. L'inspection des installations classées se rend sur place. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction le lendemain. Le non-respect des procédures de dépollution des camions a entraîné une flaque d'hydrocarbures au sol qui se sont enflammés sur le point chaud apporté par le chalumeau. L'exploitant réalisera sur la base de cet événement un rappel des bonnes pratiques de dépollution auprès des opérateurs.

---

## Accident

### **Incendie d'une société de récupération de métaux**

**N°43475 - 22/02/2013 - FRANCE - 47 - BOE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43475/>

Un responsable d'une société de récupération de métaux signale à 6h30 un départ de feu sur un tas de 300 m<sup>3</sup> de déchets métalliques et de carcasses de véhicules (VHU) dans un casier de 5 000 m<sup>3</sup>. Le sinistre émet une importante fumée visible à plusieurs kilomètres ; des analyses (CO, HCL et HCN) ne montrent toutefois pas de risque. Les pompiers interviennent avec 4 lances à eau et en utilisant la grue du site pour déblayer progressivement la zone et limiter la propagation de l'incendie ; celui-ci est éteint à 9h15. Les eaux d'extinctions sont retenues dans un bassin du site. Des reconnaissances écartent toute pollution du MONDOT et la station d'épuration aval est informée. Les secours quittent le site à 14h30. Un point chaud, découvert lors d'une ronde à 22h30, est éteint à 2h30.

---

## Accident

### **Feu de véhicules hors d'usages dans un centre de déchets.**

**N°43471 - 18/02/2013 - FRANCE - 85 - CHASNAIS**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43471/>

Un feu se déclare dans l'après-midi sur un stock de véhicules hors d'usage (VHU) dans un centre de déchets. La toiture du centre est endommagée ainsi que la dalle béton où se situaient les VHU, dont l'étanchéité devra être vérifiée. L'incendie est d'origine criminelle, à l'identique d'un précédent sinistre le 02/02/13 (ARIA 43466). L'exploitant prévoit de remplacer le grillage autour du site par un mur en béton avec fils barbelés pour éviter les intrusions.

**Accident**

**Feu de véhicules hors d'usages dans un centre de déchets.**

**N°43466 - 02/02/2013 - FRANCE - 85 - CHASNAIS**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43466/>

Un feu se déclare vers 22h25 sur un stock de véhicules hors d'usage (VHU) en attente de dépollution sous un hangar. L'incendie se propage rapidement à l'ensemble des VHU ; la société de surveillance du site donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la mousse et le responsable de l'exploitation ferme la vanne de confinement à 23 h. Le sinistre est d'origine criminelle : la vidéo de surveillance montre un individu s'enfuir du site juste après le départ de feu. Le hangar est endommagé (béton, charpente, bardage...) et une vingtaine de VHU (aspergés de fioul...) est brûlée ; le portail a été détérioré pour laisser passer les secours et la clôture est endommagée à l'endroit de l'intrusion. Un autre incendie d'origine criminelle se produit sur le site le 18/02/13 (ARIA 43471).

**Accident**

**Incendie d'une société de collecte de déchets industriels**

**N°43122 - 06/12/2012 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43122/>



Le vent attise les étincelles produites par une opération de découpe dans une société de traitement des véhicules hors d'usage (VHU) et provoque un départ de feu sur la carcasse d'un véhicule roulant au GPLc. Le sinistre s'étend à une dizaine de véhicules GPL et émet une importante fumée ; une partie des employés évacue le site. Une dizaine de personnes formées aux interventions d'urgence intervient en attendant le renfort d'une trentaine de pompiers. Le sinistre est éteint vers 11 h et l'activité du site reprend peu après.

**Accident**

**Feu de casse automobile**

**N°42925 - 19/10/2012 - FRANCE - 91 - BRETIGNY-SUR-ORGE**

*G45.32 - Commerce de détail d'équipements automobiles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42925/>

Un feu se déclare dans une casse automobile dans la matinée. Les pompiers éteignent le sinistre avec 5 lances à eau ; 37 des 500 carcasses de véhicules (VHU) ont brûlé. L'activité du site n'est pas perturbée.

## Accident

### Incendie dans une société de recyclage de métaux

N°42825 - 03/10/2012 - FRANCE - 08 - GIVET

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42825/>



Un feu d'origine inconnue (déchets incompatibles ?) se déclare vers 0h45 dans un tas de 2 000 t de déchets ferreux dit de "platinage" (agglomérat de ferrailles légères et d'impuretés), mais comportant également des DEEE et des VHU dans une société de recyclage de déchets métalliques. Le sinistre émet une importante fumée noire, en grande partie abattue par la pluie. L'incendie, qui connaît de nombreuses reprises ainsi que de petites explosions (bouteilles de gaz, extincteurs...), est éteint vers 16 h. Les eaux d'extinction, pompées dans la MEUSE proche, sont recueillies dans le bassin des eaux pluviales, "traitées" via un débourbeur /déshuileur suivi d'un filtre à sable puis rejetées dans le fossé artificiel du port sans analyse préalable.

La police et le maire se sont rendus sur place. L'inspection des installations classées, sur site le lendemain, constate dans les déchets stockés la présence non autorisée de VHU ainsi que celle de nombreuses bouteilles de gaz et de matières combustibles. L'exploitant doit en urgence trier les déchets présents sur site en séparant notamment les contenants dangereux et les matières combustibles et améliorer les conditions de stockage (réduction de la taille des lots, tri des déchets, gardiennage du site la nuit...). Des prélèvements sont effectués dans l'environnement (sols, eaux superficielles) pour analyses (métaux, HAP, PCB, benzène...) et évaluation du risque de pollution. Le réseau pluvial est contrôlé et nettoyé.

---

## Accident

### Incendie dans un centre de traitement et d'élimination de déchets

N°42646 - 24/08/2012 - FRANCE - 37 - DESCARTES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42646/>



Dans un centre de traitement et d'élimination de déchets industriels et VHU, un feu se déclare vers 8h20 dans une case isolée contenant 50 m<sup>3</sup> de déchets plastiques ; les flammes se propagent à des tas de bois, de ferrailles et de pneus. Les pompiers, intervenant avec 3 engins et 20 hommes, éteignent l'incendie vers 10h30 avec 3 lances puis déblaient les lieux avec les engins de l'exploitant. Ils installent des bottes de paille pour boucher le rejet des eaux pluviales du site par où s'écoulent les eaux d'extinction dans la rivière voisine (la CREUSE). Un représentant du maire se rend sur place. Aucun impact environnemental significatif n'est remarqué. Un incendie de VHU s'était déjà produit sur le centre 5 ans avant (ARIA 33671).

---

## Accident

### Incendie sur un site de valorisation de déchets métalliques

N°42599 - 17/08/2012 - FRANCE - 95 - BRUYERES-SUR-OISE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42599/>

Vers 17 h en période estivale, un feu se déclare, pour une raison inconnue, sur un tas de 100 t de caoutchouc broyé dans une société de récupération et de recyclage de déchets métalliques non ferreux (gros appareils électroménagers froid, VHU). La fumée noire est

visible à 30 km et l'incendie menace 2 autres tas de déchets plastiques et métalliques broyés. Les pompiers, intervenant avec 46 hommes et 5 engins dont un bateau pompe, déploient 3 lances à eau alimentées sur 1 poteau incendie et dans l'OISE pour lutter contre les flammes pendant que des engins de l'entreprise font la part du feu. L'incendie est éteint à 20h30, les débris sont ensuite déblayés jusqu'à 21h30. Les eaux d'extinction sont recueillies dans la zone de rétention du site. Les secours quittent le site à 21h30.

Le lendemain, une société proche transformant des déchets de bois en combustible industriel est également victime d'un incendie (ARIA 42604). La préfecture demande aux 2 sociétés de réaliser dans le cadre du suivi post-accidentel des analyses environnementales (réalisation de prélèvements, détermination des zones max d'impact, inventaire des cibles et enjeux potentiels exposés aux conséquences du sinistre). Des analyses (Dioxines, furanes, HAP, métaux) dans les végétaux ainsi que dans les eaux souterraines (piézomètres du site) ne mettent pas d'impact en évidence.

---

## Accident

### Feu de carcasses de véhicules dans une casse automobile

**N°42352 - 26/06/2012 - FRANCE - 59 - WERVICQ-SUD**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42352/>

Un feu se déclare à 13h30 dans une casse auto agréée pour le démantèlement de carcasses automobiles (VHU). Les pompiers éteignent le sinistre qui s'étend sur 300 m<sup>2</sup> avec 4 lances à eau dont 1 sur échelle. L'intervention s'achève à 18 h.

---

## Accident

### Feu de casse automobile

**N°42280 - 12/06/2012 - FRANCE - 91 - LONGJUMEAU**

*G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42280/>



Un feu se déclare à 20 h dans un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> utilisé pour dépolluer les carcasses de véhicules (VHU) dans une casse automobile. Près de 70 pompiers déploient 12 lances à eau dont 1 sur échelle pour lutter contre les flammes de plusieurs mètres de haut. Les eaux d'extinction sont recueillies dans un bassin dédié. L'opération s'achève le lendemain à 11h40, 1 pompier a été légèrement blessé. La police, le sous-préfet et le maire se sont rendus sur place. Les causes du sinistre ne sont pas connues ; 10 employés sur 25 sont en chômage technique. Des contrôles effectués sur l'YVETTE ont permis de vérifier l'absence de pollution du ruisseau.

---

## Accident

### Incendie dans une casse automobile

**N°42245 - 05/06/2012 - FRANCE - 18 - FUSSY**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42245/>

Vers 17 h, un employé d'une casse automobile découpe un pot d'échappement au chalumeau, dans un atelier de dépollution d'épave de 500 m<sup>2</sup>, lorsqu'une étincelle enflamme un bac de récupération de carburant d'un véhicule en cours de dépollution. Les employés ne parviennent pas à éteindre les flammes avec des extincteurs et appellent les pompiers. Ceux-ci demandent le confinement des riverains, l'épaisse fumée étant poussée

---

par le vent vers les habitations. Les bouteilles de GPL, d'acétylène et d'oxygène de l'atelier sont mises à l'écart du rayonnement thermique. Le confinement est levé à 19 h, l'incendie est éteint 1 h plus tard. Les 12 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction, recueillis dans un bassin, sont pompés et éliminés par une société spécialisée. Les déchets solides (0,5 t, principalement des VHU partiellement brûlés et des pièces de réemploi) sont temporairement stockés sur site avant élimination. Les dommages matériels internes sont estimés à 15 000 euros.

Une défaillance d'organisation est à l'origine de l'incendie (défaut de contrôle ? procédures / formations insuffisantes ?) : le poste d'oxycoupage n'aurait pas dû être utilisé dans l'atelier dépollution en présence de matières inflammables. Celui-ci est d'ailleurs normalement utilisé dans l'atelier "entretien mécanique" éloigné de l'atelier de dépollution.

---

## Accident

### Pollution des eaux aux hydrocarbures

N°42617 - 24/04/2012 - FRANCE - 40 - DAX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42617/>



Vers 14 h, une pollution aux hydrocarbures est découverte au niveau de deux bassins de rétention d'eau. Le cours d'eau les alimentant porte également des traces d'irisations. La pollution est localisée au niveau d'un tuyau d'évacuation d'une entreprise de recyclage et de valorisation de métaux et véhicules hors d'usage (VHU). Après de fortes pluies, deux cuves enterrées servant à la récupération de fluides divers ont débordé dans le fossé à cause d'un flotteur défectueux. L'exploitant fait pomper les hydrocarbures des cuves par une entreprise spécialisée et s'engage à nettoyer les dommages.

---

## Accident

### Feu de casse automobile

N°42081 - 19/04/2012 - FRANCE - 21 - SAINT-APOLLINAIRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42081/>

Dans un centre de démantèlement de véhicules (VHU), un feu se déclare vers 21 h sur un stock de 5 000 t de ferrailles en attente de broyage contenant des résidus d'huile, de PVC et d'aluminium. Un employé, encore présent, donne l'alerte. Les flammes atteignent jusqu'à 10 m et une importante fumée est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les secours arrosent le stock avec 8 lances dont 1 sur échelle et les employés du site déblaient les tas de déchets pour faciliter l'intervention. Le site ne disposant pas d'une rétention suffisante, les eaux d'extinction, récupérées dans la lagune de la zone industrielle, seront analysées puis traitées. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air effectue une série d'analyses sur les oxydes d'azote et de soufre, les composants organiques et les particules pour s'assurer de l'absence de danger. Les pompiers éteignent l'incendie le 21/04 vers 15 h puis surveillent les lieux jusqu'au lendemain.

Des résidus de broyages de diamètre supérieurs à 100 mm, échauffés lors du broyage, auraient été replacés encore chauds sur le tas en attente de broyage, causant le départ d'incendie. Les 17 employés ne sont pas mis en chômage technique ; la dépollution et le démantèlement de véhicules reprennent le lundi 23/04 et le broyage quelques jours plus tard. Le site avait déjà été victime d'un incendie le 26/01/2011 (ARIA 39662). L'exploitant reverra l'organisation de son dépôt pour limiter les stocks de ferraille et faciliter l'accès des secours, il augmentera la capacité de rétention du site et passera une convention avec l'exploitant de la lagune industrielle pour permettre une intervention rapide en cas de



sinistre.

---

## Accident

### Feu de casse automobile

**N°42008 - 06/04/2012 - FRANCE - 59 - DENAIN**

*G45.32 - Commerce de détail d'équipements automobiles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42008/>

Un feu se déclare à 16h50 dans une casse automobile et se propage à une vingtaine de carcasses de véhicules. Les pompiers déploient 2 lances à eau. Le feu est circonscrit à 17h35 et éteint à 18h35. L'exploitant déblaie les carcasses (VHU). L'incendie a émis une importante fumée qui a perturbé la circulation. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

---

## Accident

### Feu dans une casse automobile

**N°42003 - 05/04/2012 - FRANCE - 13 - MARIGNANE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42003/>

Un feu se déclare vers 16 h dans une casse automobile de 1 ha. Les flammes concernent 1 200 m<sup>2</sup> de carcasses de véhicules (VHU) empilées sur 10 m de haut ; l'incendie violent produit un important panache de fumées. Les pompiers déploient 7 lances à eau dont 3 sur échelles ainsi que des lances à mousse. L'incendie est éteint le lendemain vers 7 h. Le trafic aérien de l'aéroport de Marignane n'a pas été perturbé. Deux autres incendies importants se sont produits sur le site en 2007 et 2008 (ARIA 34048 et 34296).

---

## Accident

### Feu de casse automobile.

**N°41927 - 27/03/2012 - FRANCE - 84 - MONTEUX**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41927/>



Un feu se déclare, vers 1h30, sur un tas de déchets plastiques et métalliques entreposés sur 5 000 m<sup>2</sup> dans une casse automobile. La D942 est coupée et déviée dans les 2 sens de circulation à partir de 4h45 et la circulation ferroviaire (marchandises uniquement) est interrompue au nord de l'intervention. Les 95 pompiers maîtrisent les flammes hautes de plus de 20 m avec 9 lances dont 2 sur échelle après 5 h d'intervention. Les carcasses de voitures (VHU) surchauffées ou enflammées sont enlevées à l'aide de grue pour être noyées ou refroidies.

Un pompier blessé au genou est évacué sur un centre hospitalier. Les secours évaluent la quantité de déchets détruits à 10 000 m<sup>3</sup>.

L'inspection des installations classées, ainsi que le service des eaux et milieux naturels se rendent sur les lieux. Ce dernier signale une suspicion de pollution de la nappe par infiltration des eaux d'extinction d'incendie pouvant contenir du benzène, du toluène... Des prélèvements sont effectués pour analyses.

Selon l'enquête de la police scientifique, l'incendie est d'origine criminelle. Un autre incendie violent s'était déjà produit sur le site le 07/05/2011 (ARIA 40283).

## Accident

### **Incendie dans une société de récupération de déchets métalliques**

**N°42143 - 22/03/2012 - FRANCE - 67 - STRASBOURG**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42143/>

Dans une société récupérant des métaux, une étincelle générée par le choc d'un grappin contre de la ferraille initie un départ de feu à 9h40 sur une vingtaine de carcasses de véhicules hors d'usage (VHU) non dépollués. Les employés de l'établissement ferment la vanne d'isolement du réseau des eaux pluviales et utilisent des extincteurs en attendant les secours extérieurs ; l'incendie est éteint à 11 h avec 2 lances à eau. Une société spécialisée pompe et élimine les eaux d'extinction. Des prélèvements et analyses via les piézomètres implantés sur le site permettent d'évaluer la qualité des eaux souterraines.

L'inspection des installations classées relève dans l'après-midi plusieurs écarts par rapport aux prescriptions : site non habilité à traiter des VHU, exploitant ne connaissant pas la quantité de déchets présents, stock de pneus usés non autorisé, accès encombrés par endroits.

---

## Accident

### **Feu de casse automobile**

**N°41175 - 02/10/2011 - FRANCE - 37 - PARCAY-MESLAY**

*G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41175/>

Dans une casse automobile, un feu se déclare vers 2h30 sur une cinquantaine de véhicules hors d'usage (VHU) non dépollués. Les pompiers circonscrivent le sinistre à 3h45 avec 3 lances à eau et 1 à mousse puis l'éteignent vers 5h15. Ils quittent les lieux à 6 h. La gendarmerie effectue une enquête. La presse indique qu'il s'agit du 3ème incendie de casse automobile dans le département en 1 mois (ARIA 41007 notamment) et évoque de possibles actes de malveillance.

---

## Accident

### **Incendie dans une entreprise de recyclage de déchets métalliques**

**N°40899 - 07/09/2011 - FRANCE - 13 - VITROLLES**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40899/>

Un feu se déclare à 21 h dans un tas de déchets ferreux et de carcasses de véhicules (VHU) de 60 m<sup>3</sup> dans une société de récupération de déchets triés. La zone sinistrée est difficile d'accès et à proximité de 3 cuves de fioul et d'un bâtiment stockant des bouteilles d'acétylène et d'oxygène. D'importants moyens matériels sont mobilisés, dont une grue de l'entreprise, ce qui permet aux 35 pompiers d'éteindre les flammes en 2 h. Le site est surveillé jusqu'au lendemain matin. L'activité de l'entreprise, qui emploie 13 personnes, n'est pas impactée.

---

## Accident

### **Incendie dans une casse automobile**

**N°40883 - 01/09/2011 - FRANCE - 62 - MAZINGARBE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40883/>

Un feu se déclare à 14 h dans la zone de stockage de carcasses (VHU) et de ferraille (cuivre, câbles électriques et batteries usagées) d'une casse automobile. Une importante fumée noire est émise. Près de 40 pompiers de 6 casernes déploient 6 lances à eau pour attaquer les flammes et protéger un bâtiment. Le manque d'eau (première borne incendie située à 200 m du site) complique les opérations d'extinction. La circulation sur la RD 43 est coupée quelques heures. Une explosion survenue lors de la manipulation d'une carcasse de voiture serait à l'origine de l'incendie sur la zone. Un incendie s'était déclaré en 2008 dans cette société (ARIA 35640).

---

## Accident

### Feu dans un centre de recyclage de métaux et carcasses de voitures.

N°40765 - 27/08/2011 - FRANCE - 57 - MORSBACH

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40765/>



Une carcasse de voiture explose vers 10h45 alors qu'un grutier la saisit avec un grappin dans un centre de recyclage de métaux et carcasses de voitures (VHU). Une griffe du grappin est pulvérisée, les flammes se propagent au stock de 150 véhicules sur 200 m<sup>2</sup> et un important panache de fumée se dégage. Les secours transportent à l'hôpital le grutier blessé à l'épaule. Un employé sous ARI déplace les carcasses une à une pour faciliter l'extinction. Les pompiers protègent les autres tas de ferrailles ; ils utilisent une lance à mousse au sol en protection en raison des résidus d'hydrocarbure et d'huile présents. L'incendie est éteint vers 16 h avec 5 lances dont 2 sur échelle.

---

## Accident

### Feu d'un bâtiment de stockage de pièces détachées dépolluées dans une casse automobile

N°40795 - 27/08/2011 - FRANCE - 69 - SAINT-GENIS-LAVAL

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40795/>

Un feu se déclare vers 1h50 dans un bâtiment de stockage de 800 m<sup>2</sup> de pièces détachées dépolluées dans une casse automobile (dépollution de VHU). Les pompiers éteignent l'incendie vers 4h50 avec 4 lances. Le bâtiment est détruit et 4 employés sont en chômage technique.

---

## Accident

### Explosion sur une presse à ferraille

N°40736 - 17/08/2011 - FRANCE - 47 - MARMANDE

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40736/>



Une explosion non suivie de feu se produit à 10h40 sur la presse à ferrailles d'une entreprise de récupération de ferrailles et démantèlement d'épaves (VHU). L'opérateur, installé dans une grue mobile, saisit les ferrailles au grappin pour les introduire dans le bac de chargement (rampe inclinée) de la cisaille. Une porte hydraulique règle la longueur de la coupe puis les ferrailles sont cisailées à froid par la descente d'une "guillotine". L'explosion s'est produite lors de cette opération, endommageant la cisaille (porte,

---

coulisseaux de la "guillotine", ainsi qu'un pare-brise de la grue).

Sous l'action des fortes chaleurs (30°C à 11 h), des vapeurs d'hydrocarbures contenues dans un fût en provenance d'une déchetterie se sont enflammées lors de la découpe à la cisaille (étincelles). Le fût métallique contenait d'autres ferrailles et la présence de traces d'hydrocarbures n'avait pas été décelée malgré les procédures internes de contrôle des matériaux à réception et avant enfournement de la cisaille. Le grutier, légèrement choqué, est transporté à l'hôpital pour examens ; il est arrêté 3 jours.

La production de la machine est suspendue jusqu'à réparation, les ferrailles seront orientées vers un autre site du même exploitant. L'explosion souligne l'importance d'une vérification des volumes creux susceptibles de contenir des produits dangereux. L'exploitant prévient l'émetteur des déchets et sensibilise à nouveau tout son personnel.

## Accident

### Feu de ferrailles dans un centre de valorisation de déchets métalliques

N°40287 - 09/05/2011 - FRANCE - 59 - BLARINGHEM

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40287/>



Dans une société de stockage et valorisation de déchets métalliques, un chauffeur signale au grutier un départ de feu au sommet d'un stock de 2 500 m<sup>2</sup> de ferrailles en attente de broyage (VHU dépollués et déchets métalliques divers) à 14h50. Les pompiers internes essaient d'éteindre les flammes mais le feu se propage rapidement. Le POI est déclenché à 15 h et les services de secours alertés. Arrivés à 15h30, les pompiers mettent en place 10 lances, dispositif complété à 16 h par un pompage direct dans le canal de NEUFOSSE longeant le site (2 alimentations à 160 m<sup>3</sup>/h) dont les accès sont bloqués par les gendarmes. Ils protègent en priorité le bâtiment contenant le broyeur pour sauvegarder l'outil principal de production. A 17 h, le feu se propage au stockage de VHU dépollué. Pour rassurer les riverains, des contrôles de toxicité dans l'air sont effectués par une cellule risque chimique (CMIC) dans le panache de fumée sous le vent, visible à plus de 30 km. Vers 18 h, l'exploitant met en place 2 barrages de gravier en amont du déboureur pour éviter toute pollution de la MELDE par les eaux d'extinction risquant de déborder du fossé de rétention, ainsi qu'un filtre anti-pollution en amont du rejet dans la rivière et une unité de pompage pour détourner les eaux d'extinction vers 2 alvéoles de stockage de déchets vides de 12 000 m<sup>3</sup>. L'intervention des secours dure toute la nuit en raison de l'extension du sinistre et du fort rayonnement thermique rendant la lutte difficile, des moyens mousse sont positionnés au cas où le broyeur prendrait feu. Le feu est maîtrisé vers minuit et le broyeur est sauvé. Vers 9 h, 2 foyers sont encore actifs mais refroidis et les alvéoles contiennent 3 000 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction, elles sont pleines à midi lorsque le contenu du bac de rétention est vidangé dans celles ci. L'entreprise étale les tas impliqués pour éliminer les foyers résiduels et déblaie les déchets brûlés à l'aide d'une grue. Aucune victime ni pollution du milieu n'est à déplorer, le préjudice subit par l'exploitant est supérieur à 1 M€ (perte d'exploitation, coût de nettoyage, dommages sur l'enrobé).

La panne d'un variateur de vitesse d'un des moteurs du broyeur, 3 semaines plus tôt, explique l'accumulation anormale de ferrailles sur le site (11 000 t au lieu de 3 500 t). Le feu a démarré dans la zone de stockage de 200 fûts métalliques de 200 l ayant contenus de l'huile hydraulique en provenance d'une société locale, après vidange (1 à 2 l résiduels par fûts). Selon l'exploitant, une étincelle apparue lors du gerbage des fûts vidangés aurait enflammé un liquide de point éclair inférieur à l'huile hydraulique présent dans un ou plusieurs fûts, phénomène aggravé par la chaleur estivale de la journée et la période de sécheresse.

Il prend les mesures suivantes:

- fractionnement plus important des stockages de ferrailles mêlées
  - limitation et arrosage de stocks de ferrailles en cas de panne du broyeur
  - mur CF entre le stockage et le bâtiment broyeur
  - réserve d'eau incendie de 500 m<sup>3</sup>, en supplément des moyens de pompage fixes
  - réseau incendie dédié à la zone stockage ferrailles
  - amélioration des accès pompiers aux différentes zones de stockages du site.
- 

## Accident

### Feu dans un centre de récupération et de recyclage de métaux

**N°40283 - 07/05/2011 - FRANCE - 84 - MONTEUX**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40283/>

Un feu se déclare vers 18 h sur un tas de 10 000 m<sup>3</sup> de carcasses de voitures (VHU) non dépolluées dans un centre de récupération et de recyclage des métaux de 5 000 m<sup>2</sup> ; des flammes de 30 m de haut et un important panache de fumée noire sont visibles. Les secours interrompent la circulation sur la D942. Plus de 120 pompiers protègent le broyeur à métaux, principal outil de travail, afin d'éviter la mise en chômage technique des 45 salariés ; des employés enlèvent des véhicules avec une grue. L'absence de vent permet d'éviter la propagation des flammes. Les pompiers éteignent l'incendie le lendemain matin avec 14 lances dont 2 sur échelle, malgré d'importantes difficultés d'approvisionnement en eau, puis surveillent les lieux durant la journée. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur les lieux.

---

## Accident

### Incendie dans une casse automobile.

**N°39662 - 26/01/2011 - FRANCE - 21 - SAINT-APOLLINAIRE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39662/>

Un feu se déclare vers 20h30 dans une entreprise de démantèlement d'épaves automobiles (VHU). Les pompiers déploient 4 lances à eau, dont 1 transformée par la suite en lance à mousse ; les employés manoeuvrent 2 robinets d'incendie armés (RIA). Le sinistre est éteint à 22h30, 22 véhicules sont détruits. L'exploitant réalise des rondes durant la nuit. La police effectue une enquête sur l'origine de l'incendie.

---

## Accident

### Incendie dans un dépôt de bus hors d'usage (VHU).

**N°39452 - 10/12/2010 - FRANCE - 974 - SAINT-DENIS**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39452/>

Un feu se déclare à 18 h dans un dépôt de pneus et de bus hors d'usage sur un site de démantèlement d'épaves. La combustion de pneus, de textile, de plastique et de métaux provoque une fumée noire. Une douzaine de pompiers éteint l'incendie en 1h30.

---

## Accident

### Feu de casse automobile.

**N°39236 - 07/11/2010 - FRANCE - 48 - MARVEJOLS**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39236/>



Un feu se déclare vers 7 h dans une casse automobile et embrase 1 500 m<sup>3</sup> de voitures compressées (VHU) ; le sinistre menace de se propager au bâtiment de stockage des pièces détachées et à la déchetterie municipale. Les pompiers déploient 6 lances à eau et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau en raison d'une fuite sur le réseau en centre-ville. Des moyens venus du CANTAL et de l'AVEYRON établissent une ligne d'alimentation d'1 km. Une pelleteuse déplace 2 000 m<sup>3</sup> de carcasses non touchées. Une cellule dépollution installe des barrages afin de filtrer les eaux d'extinction. Lors de l'intervention, 2 pompiers se blessent légèrement. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur place.

## Accident

### Feu dans une casse auto

**N°38577 - 06/07/2010 - FRANCE - 82 - MONTAUBAN**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38577/>



Dans un établissement spécialisé dans la récupération de ferrailles, un employé détecte un feu couvant alors qu'il enlève un tas de véhicules concassés (VHU) avec une grue à 17h45 ; alimenté par l'oxygène de l'air, le feu s'intensifie rapidement. Les employés alertent les pompiers et attaquent l'incendie avec des extincteurs à eau et à mousse. Malgré leur intervention, le feu se propage à un stock de 1 600 m<sup>3</sup> (soit 100 à 150 t) de VHU conditionnés en cubes prêts pour être expédiés vers un broyeur en Espagne. Le sinistre génère une abondante fumée noire visible à 30 km et qui est poussée par le vent vers des habitations et des vergers.

Les pompiers déploient 6 lances. Les poteaux incendies à proximité du site ayant un débit trop faible, il est décidé de couper l'eau pour les riverains. La circulation routière est interrompue afin de faciliter le déroulement des lances. Lors de l'intervention, 1 pompier chute et se fracture le poignet ; il est évacué vers l'hôpital de Montauban. Le feu est éteint vers minuit, 400 m<sup>3</sup> d'eau ont été utilisés. Une partie des eaux d'extinction est récupérée dans les séparateurs d'hydrocarbures du site mais le reste s'est écoulé dans un fossé. En outre, quelques arbres ont brûlé en bordure du site.

Les eaux polluées du fossé sont pompées et traitées par une entreprise spécialisée et les eaux d'extinction retenues par la fermeture manuelle des vannes des débourbeurs du site sont analysées. L'exploitant remettra en état le fossé (curage / nettoyage).

L'inspection des IC se rend sur place le lendemain. Elle demande à l'exploitant de revoir ses capacités d'eau disponible en cas d'incendie (volume d'eau suffisant à prévoir sur le site en lien avec les services de secours), de laisser un espace entre les différents stockage et les limites de la propriété pour limiter les risques de propagation et faciliter l'intervention des pompiers et de respecter la hauteur maximale de stockage prévue dans l'arrêté préfectoral. L'exploitant étudiera le dimensionnement d'une rétention des eaux d'extinction.

L'origine du sinistre n'est pas identifiée. Il pourrait s'agir d'un échauffement de la matière stockée à cause de la chaleur ou d'un court-circuit causé par une batterie restante.

## Accident

## Incendie de VHU dans une casse automobile

N°39506 - 12/06/2010 - FRANCE - 54 - TOUL

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39506/>



Vers 2h45, un incendie d'origine criminelle se déclare dans un stock de véhicules hors d'usage (VHU) dépollués et démontés. Les pompiers se rendent sur les lieux et se branchent sur la borne à incendie dans la rue. Vers 4 h, l'incendie est circonscrit à une partie du stock mais l'approvisionnement en eau défaille, conduisant à une reprise du feu. Les eaux d'extinction sont recueillies dans un bassin de rétention de 320 m<sup>3</sup> ; toutefois, elles ne sont pas réutilisées pour suppléer à la défaillance du réseau, les matières en suspension présentes risquant d'endommager les pompes des pompiers. Des tuyaux sont alors déployés sur 5 km pour pomper directement l'eau de la MOSELLE et permettre l'extinction définitive du sinistre, qui a détruit la totalité du stock de VHU. Les conséquences économiques sont évaluées à 800 000 euros.

L'inadaptation du dispositif de lutte contre l'incendie de la zone industrielle est constatée en présence du sous-préfet de Toul. Des mesures de protections complémentaires sont mises en place, dont l'installation d'un dispositif de filtration et de pompage au niveau du bassin de rétention des eaux d'incendie pour permettre aux pompiers de s'y raccorder en cas de nécessité.

---

### Accident

#### Feu dans une casse automobile

N°38363 - 05/06/2010 - FRANCE - 44 - NANTES

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38363/>

Un feu se déclare dans une casse automobile spécialisée dans la dépollution et le broyage de voitures. Il concerne 6 000 m<sup>2</sup> de carcasses de véhicules (VHU) et menace de se propager à 2 bâtiments qui abritent respectivement une presse industrielle et une grue. Les fumées noires et les odeurs de plastique brûlé sont portées par le vent jusque dans le centre-ville de Nantes. Les 80 pompiers présents déploient 6 lances ; le service des égouts et un représentant de l'agglomération sont sur les lieux. Un poste de soutien sanitaire est activé par le médecin d'astreinte départemental pour les secours. Le feu est éteint vers 23h30 puis déblayé. Une ronde de surveillance est organisée le lendemain à 6h30 ; aucune reprise n'est alors relevée. Selon le responsable du site, l'incendie serait d'origine accidentelle.

---

### Accident

#### Feu de casse automobile

N°38020 - 24/03/2010 - FRANCE - 59 - ANICHE

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38020/>

Un feu se déclare vers 10h30 sur un stock de véhicules dépollués (VHU) dans une casse automobile de 2 ha. Un épais panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15h45 avec 3 lances à débit variable dont 1 d'eau dopée ; 30 véhicules sont brûlés. Selon l'exploitant, un acte criminel serait à l'origine du sinistre, les véhicules "dépollués" (fluides et batteries retirés) ne présentant plus de risque incendie. Une enquête judiciaire est effectuée. Un précédent incendie s'était produit 2 ans

auparavant.

---

## Accident

### Feu dans une casse automobile

**N°37988 - 17/03/2010 - FRANCE - 50 - PIROU**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37988/>



Des étincelles lors du découpage d'une carcasse (VHU) provoque un incendie vers 15 h dans une casse automobile. Les secours éteignent les flammes avec 2 lances ; 1 pompier est blessé à l'oreille par la rupture d'un flexible de son ARI, 1 autre est intoxiqué par les fumées (CO). Un hangar de 200 m<sup>2</sup> de pièces détachées est détruit à 90 % ainsi que 18 véhicules, un poids-lourd 19 t, un mobil-home, un stock de pneus et 100 m<sup>3</sup> de palettes.

---

## Accident

### Feu sur un stockage de broyats de caoutchouc

**N°38664 - 16/03/2010 - FRANCE - 69 - SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38664/>

Dans un centre de récupération de métaux et de dépollution et de broyage de véhicules (VHU), un feu se déclare vers 15h30 sur un tas de 10 m<sup>3</sup> de caoutchouc sous une bande de tri manuel, provoquant des fumées noires. Le personnel déclenche l'alarme incendie. L'équipe d'intervention du site utilise un chargeur pour dégager et étaler le stock de caoutchouc sur une dalle de béton libre et éteint l'incendie avec des lances. Les pompiers, sur place vers 15h50, n'ont pas à intervenir.

Les eaux d'extinction auraient du être retenues par la rétention du site, mais la vanne d'isolement du réseau de collecte des eaux susceptibles d'être polluées n'a pas été fermée lors de l'intervention : les eaux d'extinction ont été rejetées dans le bassin tampon des eaux pluviales de la zone industrielle. Ce bassin, suffisamment grand, a permis d'éviter que les eaux d'extinctions ne soient déversées dans le réseau collectif d'assainissement. Les résidus d'incendie sont évacués vers un site d'enfouissement.

L'inspection des IC est sur les lieux à 18 h et demande la mise en place d'une procédure et de moyens techniques afin de garantir la rétention des eaux d'extinction en cas de sinistre.

---

## Accident

### Incendie dans une casse automobile

**N°37871 - 17/02/2010 - FRANCE - 47 - BRAX**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37871/>

Un feu se déclare vers 16 h sur un stock de 20 véhicules légers non dépollués dans un établissement de récupération de VHU (casse automobile). Les secours aidés de l'exploitant protègent les autres véhicules et éteignent l'incendie avec 2 lances.

---

## Accident

### Feu d'un entrepôt d'une société de transport

**N°37872 - 17/02/2010 - FRANCE - 84 - SARRIANS**



*H49.41 - Transports routiers de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37872/>

Un feu se déclare vers 16 h sur un stock de 20 véhicules légers non dépollués dans un établissement de récupération de VHU (casse automobile). Les secours aidés de l'exploitant protègent les autres véhicules et éteignent l'incendie avec 2 lances.

---

## **Accident**

**Feu dans une société de traitement de véhicules hors d'usage.**

**N°37647 - 01/01/2010 - FRANCE - 81 - CASTRES**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37647/>

Un feu se déclare vers 2h30 dans une installation de traitement des véhicules hors d'usage (VHU / casse automobile) contenant 350 véhicules, dont certains non dépollués. Un fort vent complique l'extinction et dirige les fumées vers le centre ville et vers une voie ferrée. Les pompiers éteignent l'incendie vers 4h15 avec des lances à mousse. Après reconnaissance, ils ne constatent pas de pollution des sols par les eaux d'extinction. La municipalité, la préfecture et le service des eaux sont informés. Le feu reprend vers 9 h ; les pompiers noient les véhicules et surveillent les lieux l'après-midi. 150 véhicules sont détruits.

---

## **Accident**

**Feu dans une entreprise de démantèlement de VHU.**

**N°36282 - 13/06/2009 - FRANCE - 84 - ORANGE**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36282/>

Un feu émettant une épaisse fumée noire se déclare dans une entreprise de démantèlement d'épaves stockant 1 400 véhicules hors d'usage sur 2,5 ha ; un automobiliste donne l'alerte vers 4h30. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés pour maîtriser le sinistre : 80 pompiers, 6 fourgons pompe, 8 camions-citernes... Les secours sont confrontés à des difficultés d'accès aux foyers ; les employés du site dégagent des voies de passage suffisamment larges pour que les véhicules de secours puissent encercler l'incendie. Une noria de camions-citernes est également mise en place pour assurer une alimentation suffisante en eau d'extinction. L'incendie est maîtrisé en 2 h avec 4 lances à débit variable ; 500 épaves de véhicules ont brûlées. L'intervention des secours s'achève en milieu de matinée, les pompiers effectuant une ronde en fin d'après-midi. Selon l'exploitant, l'accident serait d'origine criminelle. La police effectue une enquête.

---

## **Accident**

**Explosion dans un broyeur de véhicules hors d'usage.**

**N°36058 - 19/12/2008 - FRANCE - 60 - CLAIROIX**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36058/>

Une explosion se produit vers 17h30 dans un broyeur de véhicules hors d'usages (VHU) en fonctionnement d'une entreprise de recyclage de matières métalliques. Une bavette de protection en caoutchouc est projetée et traverse le toit d'une habitation située à 100 m du site d'exploitation ; aucun blessé n'est à déplorer. L'inspection des installations classées rappelle à l'exploitant ses obligations en matière de déclaration d'accident et lui demande

---

un rapport sur les causes et circonstances ainsi que les mesures prises pour réduire la probabilité de renouvellement d'un tel événement.

---

## Accident

### Incendie sur un stockage de ferrailles et VHU.

**N°34876 - 15/07/2008 - FRANCE - 39 - EVANS**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34876/>

Un feu se déclare vers 14h30 sur un tas de "platinage" de 80 t (ferrailles en mélange comprenant 20 véhicules hors d'usage dépollués) dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables. Les pompiers éteignent l'incendie à 17h15 avec 4 lances à débit variable (3 x 500 l/min + 1 x 250 l/min). Les eaux d'extinction sont contenues sur le site par fermeture de la vanne du débourbeur-déshuileur de l'établissement ; les boues du décanteur sont pompées et éliminées par une entreprise spécialisée. Un liquide inflammable répandu sur le sol et provenant d'un bidon ou d'une tondeuse, serait à l'origine de sinistre qui s'est déclaré lorsque le grutier a nettoyé la dalle en béton à l'aide du grappin (étincelles). L'exploitant complète ses moyens de lutte contre l'incendie pour permettre une intervention plus rapide des services de secours.

---

## Accident

### Explosion dans un broyeur de véhicules hors d'usage

**N°36274 - 08/07/2008 - FRANCE - 77 - ESMANS**

*E38.31 - Démantèlement d'épaves*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36274/>



Une explosion se produit vers 16h30 dans le broyeur de véhicules hors d'usages (VHU) d'une entreprise de recyclage de matières métalliques. Le chargement par le grutier d'un VHU contenant un réservoir de GPL est à l'origine de la déflagration durant le broyage de l'épave. Aucun blessé n'est à déplorer mais une grille de protection, une vitre blindée du poste de commande, le convoyeur à bandes et des boîtiers électriques et mécaniques du broyeur sont endommagés ; 10 employés sont en chômage technique. Les dommages matériels sont estimés à 30 Keuros. A la suite de l'accident, l'exploitant prend plusieurs mesures : rédaction et affichages de consignes de sécurité et d'exploitation notamment pour l'installation de broyage de VHU, mise en place d'une formation du personnel pour le tri des matières entrantes et affichage à l'entrée du site des contrôles à effectuer par les fournisseurs extérieurs sur leurs livraisons.

---

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "Pneus" sur la base de données ARIA - État au 20/12/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Pneus":

- Contient : pneu
- Date de survenue : 2008-01-01 , 2018-12-20
- Code NAF : e38-11 , e38-12 , e38-32 , e39-00
- Matières dangereuses relâchées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

## **Accident**

### **Incendie dans une déchetterie**

**N°51038 - 24/12/2017 - FRANCE - 39 - SAINT-AUBIN**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51038/>

Un feu se déclare vers 19h15 sur un stock de 40 m<sup>2</sup> de pneumatiques dans une déchetterie. Les pompiers éteignent l'incendie vers 20h45 avec de la mousse. La double enveloppe d'une cuve de 500 l d'huile a brûlé, mais la cuve ne s'est pas rompue. Elle est vidangée le 02/01. Des bidons d'huile usagée à proximité de la cuve ont brûlé, l'huile s'est déversée au sol. Les pompiers épandent de l'absorbant. Les pneus étaient stockés à même le sol sur une surface en matériaux concassés non étanche. Une entreprise spécialisée excave les terres au droit des bidons d'huile. Un ru et un puits agricole situés à proximité ne présentent pas d'irisation.

Un acte de vandalisme serait à l'origine du sinistre.

---

## **Accident**

### **Incendie dans un centre VHU**

**N°50554 - 17/10/2017 - FRANCE - 57 - FLORANGE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50554/>

Peu avant midi, un feu se déclare dans le bâtiment principal d'un centre VHU. Une épaisse fumée noire s'élève en colonne au-dessus du bâtiment. L'incendie menace de se propager à un stockage de pneus à proximité. Le personnel est évacué. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 4 lances dont 2 avec de la mousse après 2h30 d'intervention. Les policiers coupent la circulation sur la D953 pendant 4 h.

En première analyse, l'exploitant suppose que, pendant la dépollution d'un VHU, une étincelle s'est produite lors de la déconnexion de la batterie, ce qui aurait mis le feu à un récipient contenant du carburant.

---

## **Accident**

### **Incendie dans un broyeur de pneus**

**N°50351 - 07/09/2017 - FRANCE - 37 - REIGNAC-SUR-INDRE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50351/>

Vers 15h50, dans une installation de collecte de pneus usagés, un feu se déclare suite à des travaux de découpe d'une trémie située entre le broyeur de pneus poids lourds et le crible associé. Cette opération de découpe avait été rendue nécessaire par un bourrage de broyats de pneus poids lourds au niveau de la trémie. Les employés enlèvent quelques

lambeaux de pneus avant de vider 2 extincteurs dans le broyeur. Ils arrosent l'intérieur de la trémie avec le tuyau d'arrosage. Les pompiers arrosent le foyer et retirent les lambeaux de pneus. A 16h50, l'incendie est éteint. Une société de surveillance effectue des rondes supplémentaires.

Suite à l'incendie, les procédures d'urgence sont revues. Des exercices sont réalisés pour tester l'application des consignes en cas d'incendie. Une consigne concernant le bourrage au niveau du broyeur est créée. Afin d'anticiper ces situations de bourrage, les opérateurs doivent obligatoirement arrêter le broyeur si aucun lambeau de pneu ne sort après la phase de broyage/criblage. Une formation à ces consignes est dispensée aux opérateurs de l'atelier broyage.

---

## **Accident**

### **Incendie d'un entrepôt de pneumatiques**

**N°49220 - 05/02/2017 - FRANCE - 974 - LE PORT**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49220/>

Vers 11h, un feu se déclare dans le stock de chips de pneumatiques à l'angle des murs coupe-feu de l'aire d'entreposage d'un centre de recyclage de pneumatiques usagés. L'incendie est détecté grâce à la vidéosurveillance du site. Malgré l'ilotage des déchets constitué d'une alternance de chips et de pneus usagés séparés par des murets en béton, l'incendie se propage à l'ensemble des déchets. Une épaisse fumée noire se dégage.

A leur arrivée, les secours établissent un périmètre de sécurité. Les vannes guillottes de l'aire d'entreposage formant rétention sont fermées. Vers 18 h, compte-tenu du volume d'eau sur la plateforme, les pompiers demandent l'ouverture partielle des vannes pour limiter le niveau d'eau et éviter le risque d'inflammation du surnageant hydrocarboné. Le sinistre est maîtrisé vers 19 h. Le lendemain, les pneus brûlent toujours et une surveillance est maintenue avec arrosage et déplacement des déchets pour faciliter l'extinction. Trois jours sont nécessaires pour une extinction complète. La quantité de déchets brûlés est estimée à 1 000 t (900 t de chips, 100 t de pneus).

Une alerte cyclonique étant prévue le lendemain ou surlendemain, l'exploitant met le site en sécurité et demande la fermeture totale des vannes pour confiner les eaux d'extinction sur site. Le refroidissement étant toujours actif, les eaux doivent transiter par débordement vers le réseau d'eaux pluviales (EP) et le séparateur du site. Ce dernier risque d'être saturé par les résidus et devra être vidangé dès que possible. Des boudins filtrants sont positionnés autour des regards EP, ainsi qu'un filtre géotextile au droit de ces derniers, pour limiter l'entraînement des résidus par les fortes pluies attendues. Un arrêt des apports de pneus est prévu jusqu'au passage de la dépression. Une reprise des activités après contrôle du bon fonctionnement du broyeur est prévue à compter du 08 au 09/02.

Au niveau de la plateforme principale, l'exploitant prévoit :

- un tri visuel pour recyclage des matériaux faiblement impactés ;
- un tri des résidus métalliques (non différenciables des autres résidus) par séparation magnétique sur pelle mécanique. Ces matériaux reprennent la filière classique des résidus métalliques ;
- un stockage en extrémité de plateforme des autres résidus solides ;
- un ramassage des résidus de combustion sur les zones hors d'eau avec un stockage en bennes étanches ;
- des prélèvements de sol effectués selon les relevés photographiques pour déterminer l'impact du panache de fumée.

L'inspection des IC demande à l'exploitant le plan des réseaux du site et une estimation de la quantité d'effluents rejetés. Un curage des caniveaux et des décanteurs-séparateurs d'hydrocarbures doit être réalisé rapidement. L'analyse des déchets de curage et des résidus de combustion doit permettre d'orienter ces déchets vers les filières d'élimination appropriées.

---

## Accident

### **Incendie d'un stock de broyats de pneumatiques**

**N°48659 - 02/10/2016 - FRANCE - 57 - DIEUZE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48659/>

Vers 2 h, dans un centre de valorisation de pneumatiques usagés, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 2 000 m<sup>3</sup> de broyats de pneus (dont 1 200 m<sup>3</sup> en vrac et 800 m<sup>3</sup> conditionnés en big-bags). Le stock de granulats est atteint du fait du rayonnement thermique. Les pompiers installent 2 barrages sur le SPIN afin d'éviter une pollution par les eaux d'extinction. Ils étalent le stock et éteignent l'incendie en fin de journée.

Les analyses effectuées dans l'air s'avèrent normales. Les bâtiments du site ne sont pas impactés.

Selon l'exploitant, un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre. Une lampe à souder est retrouvée au niveau du stockage de broyats.

---

## Accident

### **Feu de pneus et de balles de papiers dans une déchetterie**

**N°47203 - 27/09/2015 - FRANCE - 02 - CLAMECY**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47203/>

Vers 23h45, un feu se déclare dans une déchetterie. Il concerne des pneus et des balles de papiers. Les secours éteignent l'incendie.

---

## Accident

### **Feu d'un dépôt de pneumatiques.**

**N°45396 - 21/06/2014 - FRANCE - 21 - MOLPHEY**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45396/>

Un feu se déclare vers 20 h dans un dépôt non-autorisé de 150 000 pneumatiques sur 8 000 m<sup>2</sup>. Le site de l'incendie, propriété privée louée par un commerce de détail d'équipements automobiles, est exploité sans autorisation de l'inspection des installations classées. Le locataire a fait l'objet au cours du mois d'une expulsion de ce site par décision de justice. A la date de l'expulsion, le propriétaire du terrain estime que 100 000 à 200 000 pneus sont entreposés. Une colonne de fumée noire est visible à 10 km à la ronde. Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation et évacuent les habitants de 3 maisons voisines. Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau et doivent s'alimenter dans un étang à 1,5 km pour maîtriser l'incendie vers 1h30. L'intervention se poursuit jusqu'au 28/06. Les secours constatent la présence de 3 citernes semi-enterrées et de 1 citerne enterrée (héritage du service des essences des armées qui possédait le terrain jusqu'en 1994) au niveau desquelles des réactions permettent de penser qu'elles contenaient des liquides inflammables (torchères

sur les événements de 3 d'entre elles et boule de feu pour l'une).

En l'absence de rétention, les eaux d'extinction s'infiltrent dans le sol. Dans l'attente de l'évaluation des impacts sur l'environnement, la préfecture préconise d'éviter dans la zone à proximité du sinistre : l'exposition aux fumées, la consommation de fruits et légumes, la baignade, l'utilisation de l'eau des puits, le séjour des jeunes enfants, la pâture des animaux.

La gendarmerie effectue une enquête.

---

## **Accident**

### **Feu dans une déchetterie.**

**N°45286 - 14/05/2014 - FRANCE - 45 - INGRE**

*E38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45286/>

Des individus pénètrent de nuit dans une déchetterie. Ils provoquent 4 départs de feu : au niveau du conteneur de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), du local des déchets diffus spécifiques et batteries, du local de dépôt temporaire des pneumatiques, ampoules et piles usagées et du bac de réception des bidons d'huile usagée vides. Les pompiers, sur place à 23 h, établissent un périmètre de sécurité et éteignent l'incendie.

Une partie de la déchetterie est fermée au public. Les pneus incendiés sont stockés dans une benne de 10 m<sup>3</sup> pour être envoyés en filière agréée.

Un incendie d'origine criminel s'est produit dans une autre déchetterie du même exploitant la veille à St Jean de Braye (ARIA 45281). L'exploitant met en place une ronde de nuit sur l'ensemble des déchetteries de la communauté d'agglomération.

---

## **Accident**

### **Feu dans un centre de récupération des métaux**

**N°44107 - 18/07/2013 - FRANCE - 57 - CHEMINOT**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44107/>

Un feu se déclare vers 17h45 sur un tas de 100 t de déchets divers dont du bois sur 700 m<sup>2</sup> dans un centre de récupération des déchets métalliques. Les pompiers protègent un stock de pneus et installent 5 lances. Les exploitants de la ligne ferroviaire jouxtant le centre, de l'A31 (à 2 km) et de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine (à 8 km) sont informés. Les secours étalent le tas de déchets avec un engin de chantier et terminent l'extinction vers 12 h le lendemain.

---

## **Accident**

### **Feu de résidus de pneus et de caoutchouc dans une installation de tri de déchets**

**N°43651 - 07/04/2013 - FRANCE - 55 - PAGNY-SUR-MEUSE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43651/>

Un feu se déclare vers 10h30 dans un tas de résidus de caoutchouc et de pneumatiques de 25 m<sup>3</sup> sur une dalle en béton en extérieur dans une société de récupération de déchets triés. Les pompiers éteignent le feu avec plusieurs lances à eau vers 11 h. Les eaux

---

d'extinction sont récupérées dans un bassin. La gendarmerie et le maire se sont rendus sur place, l'inspection des installations classées a été informée.

## Accident

### Incendie dans un centre de tri et de valorisation de déchets

N°43267 - 28/12/2012 - FRANCE - 16 - MORNAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43267/>



Un feu se déclare vers 3h30 sur un tas de 500 m<sup>3</sup> de déchets de bois (auto échauffement ?) dans un centre de tri et de transit de déchets industriels banals (DIB). Les flammes se propagent rapidement aux autres tas de 10 m de haut composés de 6 000 m<sup>3</sup> de déchets plastiques broyés. D'importantes fumées perturbent la visibilité autour du site. Les services de secours, intervenant avec 4 engins et une centaine d'hommes, arrosent les tas avec 5 lances à eau après leur dégagement par l'exploitant au moyen de 2 tractopelles et contrôle par caméras thermiques. Le volume de déchets impliqués étant très important, ces opérations sont prévues sur 8 à 10 j et des moyens de dégagement supplémentaires sont acheminés par l'exploitant (1 engin de TP grande hauteur pour atteindre le haut des tas et 1 engin avec large godet). L'incendie est maîtrisé au bout de 72 h mais les dégagements de fumées persistent. La préfecture décide de mettre en place un réseau de mesures atmosphériques à l'aide d'une CMIC et un arrêté limite la vitesse sur les routes voisines pendant 10 jours avec une signalisation indiquant le risque lié aux fumées. Aux alentours du site, les travailleurs de la zone d'activité se plaignent d'odeurs nauséabondes ; les mesures de toxicité se révèlent négatives, mais la préfecture publie un communiqué de presse pour demander aux personnes sensibles de réduire leurs activités physiques.

Le 02/01, le brouillard, sans doute aggravé par les fumées de l'incendie, provoque un carambolage impliquant 24 voitures et 4 poids lourds sur la RN située à 1 500 m au nord-ouest du site. Le plan NOVI (NOmbreuses VIctimes) est déclenché, les secours évacuent 3 blessés légers vers l'hôpital et 41 personnes vers un gymnase, et la circulation reste coupée pendant plus de 6 h. Le 03/01, les pompiers mettent en place un tapis de mousse sur les déchets pour atténuer les fumées et poursuivent les opérations d'extinction. Le vent change de sens les jours suivants, nécessitant le balisage d'une ligne 20 000 V par les services de l'électricité. Le tas de déchets en feu se réduit à 1 200 m<sup>3</sup> puis est déclaré éteint 11 jours après. Le site n'était que partiellement sur rétention : les eaux d'extinction collectées débordent du bassin (elles seront pompées et traitées dans une filière dédiée) et celles non collectées menacent la nappe phréatique : un suivi post-accidentel est imposé le 07/01 avec analyses dans le sol, les eaux souterraines et superficielles, les végétaux et les fumées. L'ARS demande au gestionnaire d'un captage AEP proche de rajouter des paramètres à analyser dans sa surveillance : CN, HCT, dérivés chlorés, indice phénol...

L'exploitant évalue ses pertes entre 250 et 300 K euros. En raison des fortes pluies dans la période précédent l'accident, la presse évoque l'hypothèse d'une origine criminelle ; l'exploitant porte plainte et la gendarmerie effectue une enquête.

Respectivement 48 et 24 h avant l'accident, des fumerolles avaient été détectées sur des stocks de DIB de bois, cartons et plastiques ; la mobilisation des moyens de l'exploitant a permis d'enrayer les départs de feu et la surveillance de nuit avait été renforcée.

Le site a subi un incendie similaire 1 an plus tôt ; l'inspection des IC avait alors constaté le dépassement de 6 fois la quantité maximale de déchets stockés autorisée, ainsi que l'insuffisance des moyens de lutte contre l'incendie. L'inspection constate à nouveau un volume de DIB stocké 4 fois supérieur à celui autorisé (2 800 m<sup>3</sup> au lieu de 700), l'absence



d'îlots et de distance d'isolement entre les tas de déchets, un débit des poteaux incendie inférieur à celui demandé par l'administration, la présence de déchets non autorisés (pneus, fûts, DEEE, déchets verts) et l'absence de murs coupe-feu et de RIA dans le bâtiment d'exploitation. L'administration suspend l'activité du site dont la reprise sera subordonnée au dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation. L'analyse de l'impact environnemental et sanitaire du sinistre a démontré l'absence d'impact sur l'environnement.

L'exploitant prévoit de renforcer la surveillance du site (fréquence des rondes, système de télésurveillance), améliorer les moyens de lutte contre l'incendie et revoir l'organisation des stockages (séparation des déchets par catégorie).

## Accident

### Incendie dans une société de valorisation de déchets industriels non dangereux

N°42767 - 15/09/2012 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42767/>

Un feu se déclare vers 8h20 sur un broyeur dans une société de transit et de valorisation récupération de déchets ménagers et industriels non dangereux (papier, plastique, bois, verre, métaux, pneus). Les déchets en feu propagent l'incendie jusqu'au stock de déchets broyés via la bande transporteuse. Les pompiers, intervenant avec plusieurs engins, éteignent le sinistre avec 2 lances à eau puis déblaient le lieux d'intervention. Ils quittent le site à 11 h. Le SAMU s'est rendu sur place.

## Accident

### Incendie dans un centre de traitement et d'élimination de déchets

N°42646 - 24/08/2012 - FRANCE - 37 - DESCARTES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42646/>



Dans un centre de traitement et d'élimination de déchets industriels et VHU, un feu se déclare vers 8h20 dans une case isolée contenant 50 m<sup>3</sup> de déchets plastiques ; les flammes se propagent à des tas de bois, de ferrailles et de pneus. Les pompiers, intervenant avec 3 engins et 20 hommes, éteignent l'incendie vers 10h30 avec 3 lances puis déblaient les lieux avec les engins de l'exploitant. Ils installent des bottes de paille pour boucher le rejet des eaux pluviales du site par où s'écoulent les eaux d'extinction dans la rivière voisine (la CREUSE). Un représentant du maire se rend sur place. Aucun impact environnemental significatif n'est remarqué. Un incendie de VHU s'était déjà produit sur le centre 5 ans avant (ARIA 33671).

## Accident

### Feu d'essieu d'un camion transportant des diphényles

N°43223 - 23/08/2012 - FRANCE - 76 - SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43223/>



Le chauffeur d'un camion de diphényles polychlorés remarque un départ de feu avec une importante fumée au niveau d'un essieu vers 16 h. Il s'arrête et utilise un extincteur. Un